

Dans ce numéro



Numéro double

le Canard Libéré



Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Seizième année N°698 du vendredi 8 au jeudi 21 juillet 2022 - 8 DH Directeur de la publication Abdellah Chankou

Les syndicats du transport de marchandises agitent la muleta de la grève



Mohamed Abdeljalil, ministre du Transport et de la Logistique.

LE CHANTAGE À FOND(S) LA CAISSE... P8

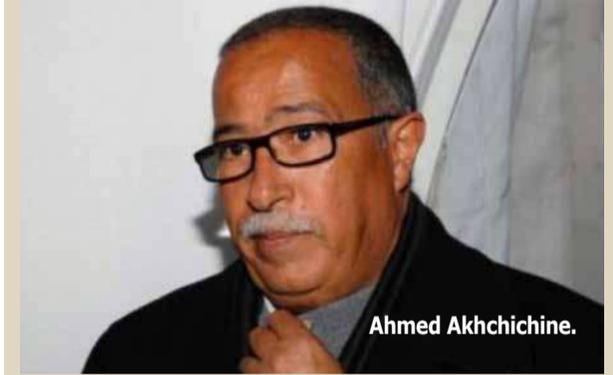
LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ RECOMMANDE LA 4ÈME DOSE DE RAPPEL

AVEC CETTE 4ÈME DOSE, C'EST SÛR QUE JE NE VAIS PAS CHOPER ENCORE LE COVID ?



ZAG

Réforme du système éducatif Le Plan d'urgence échoue devant la justice... P9



Ahmed Akhchichine.

Confus DE CANARD

Littoral en péril P3

L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Nadia Fettah Alaoui

Face à la hausse des prix, le Prix de l'endurance sociale P28



Aziz Akhannouch :
Eau travail ! P4

Samir : Leïla Benali monte au Front... P6

Le Maroc en proie à la moutounmania P26



Aït Taleb sans appel d'offres P25

MON WIFI MAROC TELECOM ME SUIT PARTOUT



40 Go À 199 DH/MOIS



BOX

4G+

À PARTIR DE

199

DH/MOIS

LE PLUS LARGE
RÉSEAU



E-BOUTIQUE



Confus de **CANARD**



Abdellah Chankou

Littoral en péril

Selon un sondage du Conseil économique, social et environnemental (CESE), quelque 85% des Marocains ne sont pas contents de la manière dont le littoral de leur pays est aménagé. Une insatisfaction qu'ils ont exprimée via un sondage en ligne réalisé entre le 11 et 24 mai dernier. Les personnes interrogées mettent en cause une série de facteurs : l'incohérence des politiques publiques (26%), le mode de gouvernance et la multiplicité des intervenants (26%), le caractère inopérant des documents d'urbanisme (23%) et le problème du foncier (18%). Ces dysfonctionnements ont enfanté au fil des années un massacre en règle du littoral. Or, cette richesse exceptionnelle est victime d'une prédation à grande échelle sur fond de bétonnage qui a fini par engendrer un tissu de constructions sauvages et hideuses. A force de laxisme et de complicités souvent sonnantes et trébuchantes, toutes les zones sont devenues pratiquement constructibles. L'occupation du domaine public, souvent un provisoire qui dure, se fait en plus sans cahier des charges ni mise en concurrence. Circulez, il n'y a plus rien à organiser ni à récupérer !

Quid de la loi littoral censée préserver et contribuer à valoriser les sites naturels en front de mer par un encadrement des activités de loisirs liées au balnéaire ? Elle sert visiblement juste à alourdir l'arsenal juridique du pays. Les pouvoirs publics et les élus laissent couler, au grand profit des prédateurs de l'immobilier qui parviennent à leurs fins en faisant construire des complexes résidentiels sous forme de villas et autres appartements sans s'embarrasser d'aucune considération qu'elle soit écologique, touristique, urbanistique ou esthétique.

L'essentiel pour eux c'est qu'ils s'enrichissent par tous les moyens au détriment de l'environnement et de la collectivité en vendant à prix d'or leurs résidences aux inconditionnels de « la vue sur mer » ou d'escapades « pieds dans l'eau ». Sans que ce bétonnage, qui s'insère très rarement dans le paysage, ne génère la moindre dynamique économique en faveur des habitants de la région qui souvent se plaignent de ce coulage de béton qui leur gâche la vue et la vie. La seule valeur ajoutée générée est celle qui profite directement aux promoteurs eux-mêmes qui, une fois leurs mesures écoulées, s'en vont s'abattre comme la foudre sur un autre « coin de paradis » maritime à défigurer qu'ils vanteront ensuite à coups de réclames dans les médias. Au rythme où vont les pelleteuses et les appétits des rapaces, il ne restera plus

de zone vierge tout au long des belles côtes marocaines qui s'étirent sur plus de 3400 km. L'effet aubaine n'est pas près de s'arrêter tant que les communes, concernées en premier lieu par la protection de leur domaine littoral, n'agissent pas dans le sens d'un développement cohérent de ses espaces en élaborant des schémas de mise en valeur de la mer (SMVM).

Dans beaucoup d'endroits magnifiques comme Sidi Rahal et Dar Bouazza, mais aussi dans la belle côte tétouanaise, c'est l'anarchie qui domine avec des constructions moches qui jallissent de terre dépourvues des attributs d'un programme

touristique digne de ce nom. Mais les seigneurs de la pierre, attirés par l'appât du gain, profitent des mesures incitatives accordées au tourisme national et de l'incurie du personnel communal pour se lancer en toute impunité dans un immobilier pur et dur préjudiciable au patrimoine maritime.

Infractions en tout genre, atteinte aux droits des riverains, menace sur les équilibres biologiques..., les scandales sur ce front sont légion. Mais les pouvoirs publics, à commencer par le ministère de l'Environnement, ne font rien pour protéger le littoral contre la mercantilisation sauvage des faux développeurs-aménageurs qui ont poussé comme des champignons tout au long des villes littorales.

Pour un pays qui se veut en pointe en matière de protection de l'environnement, les massacres en front de mer doivent interpeller les responsables et réveiller les consciences polluées par le laxisme.

Le littoral appartient à tous les Marocains. Aux autorités d'agir pour le préserver de la rapacité foncière et immobilière. Objectif : en faire conformément

à la réglementation en vigueur un levier de développement économique et touristique tourné vers la valorisation du littoral au bénéfice des visiteurs nationaux ou étrangers. Pour y arriver, il faut juste veiller à l'application de la loi et son respect par tous. Au début de l'année, le gouvernement actuel a retiré du circuit législatif un projet de loi relatif aux occupations temporaires de l'espace public laissé par l'exécutif précédent. Derrière ce retrait se profilerait la volonté d'enrichir le dispositif réglementaire pour mieux encadrer l'exploitation du domaine de l'État sur de nouvelles bases balisées par la loi et son respect. En tout cas, il est grand temps de mettre fin aux dérives qui plombent un aménagement cohérent du littoral national. ▀

Pour un pays qui se veut en pointe en matière de protection de l'environnement, les massacres en front de mer doivent interpeller les responsables et réveiller les consciences polluées par le laxisme.



Côté BASSE-COUR



**AHMED LAHLIMI REGRETTE LA MARGINALISATION
DU HCP PAR LES GOUVERNEMENTS**



Aziz Akhannouch : Eau travail !



Le Premier ministre a sonné la mobilisation pour affronter le stress hydrique...

Le stress hydrique qui frappe le Maroc est un sujet de grande préoccupation politique. D'où la réunion présidée en visio-conférence jeudi 30 juin par le chef du gouvernement,

Aziz Akhannouch, consacrée à cette problématique et aux moyens à déployer pour y faire face. M. Akhannouch a rappelé à cette occasion l'importance de la sensibilisation à l'économie de

l'eau et du développement d'une prise de conscience collective dans ce domaine essentiel. Une campagne de sensibilisation a été justement initiée par le ministère de l'Équipement et de l'Eau pour inciter les Marocains à éviter le gaspillage de cette denrée précieuse. Devant les membres de son gouvernement concernés en premier lieu par ce dossier et le directeur général de l'ONEE, M. Akhannouch a appelé toutes les parties prenantes à accélérer la mise en œuvre des différents programmes relatifs à la gestion de l'eau tout en exhortant les départements à encourager les investissements de nature à promouvoir des solutions durables en matière de production, de distribution et d'exploitation de l'eau.

Assurance participative : Bank Al Yousr signe le premier contrat Takaful du marché

Banque participative du groupe Banque centrale populaire (BCP), Bank Al Yousr étoffe et élargit son offre à travers le lancement de produits d'assurance Takaful après l'octroi de l'agrément par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) le vendredi 17 juin 2022. Désormais, en tant qu'intermédiaire d'assurance agréé, Bank Al Yousr a la possibilité de commercialiser directement ses produits d'assurance participative, en partenariat avec Taawouniyate Taamine Takafuli (filiale du groupe BCP). Takaful Al Yousr, premier produit mis sur le

marché par Bank Al Yousr, concerne l'assurance décès/invalidité, une couverture qui protège le client ainsi que ses proches, en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive, en assurant le remboursement à la banque du capital restant dû. Ce produit est destiné à l'ensemble de la clientèle de la banque, particuliers, professionnels ou entreprises, ayant bénéficié d'un financement de quelque nature que ce soit. Pour rappel, le principe de l'assurance Takaful se base sur des contributions des assurés sous forme d'engagement de dons tout au long de la durée du contrat.

Aït Taleb sans appel d'offres



Yardena Obdia et Khalid Aït Taleb montrant le mémorandum d'entente signé...

Nouveau scandale en gestation au ministère de la Santé. Il implique le ministre de la Santé lui-même qui a signé le 30 juin 2022 un mémorandum d'entente avec un groupe israélien du nom de IMS Ovadia Group. D'une enveloppe de 5 milliards de DH, cet accord porte sur la construction de cinq établissements hospitaliers d'une capacité clinique d'environ 1000 lits dans les régions de Dakhla-Oued Eddahab, Fès-Meknès, Drâa-Tafilalet, l'Oriental et Marrakech-Safi. La nouvelle a été diffusée via un communiqué du ministère de la Santé qui se réjouit de ce partenariat qui vise à « établir un modèle de développement social fondé sur les principes d'égalité, d'équité et de solidarité dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Maroc et Israël ». A noter que les principes d'égalité

et d'équité dont parle Khalid Aït Taleb n'ont pas été respectés sur ce marché colossal attribué de gré à gré. Sans appel d'offres ! Vive la transparence ! Et puis, ceux qui connaissent le coût des investissements dans les établissements de santé ont été surpris par le montant annoncé. Celui-ci doit certainement inclure, selon les termes de l'accord qui n'ont été divulgués, les ressources humaines, appelées à gérer les futures structures de soins. La présidente du groupe israélien d'origine marocaine, Yardena Obadia, aurait promis de livrer les hôpitaux avec le personnel soignant. C'est ce que cette désarmante et irrésistible businesswoman a vendu à notre grand ministre de la Santé qui, du fait de ne pas avoir la capacité d'agir de son propre chef, se trouve en position de tout avaler...





Côté BASSE-COUR



Beurgeois GENTLEMAN

Ces humoristes qui ont présidé aux destinées de la Raie publique (12)

Difficile d'imaginer François Mitterrand faire des blagues coquines. Selon les propos de la chanteuse Caroline Loeb, derrière son air si austère, se cachait en réalité un humoriste à ses heures perdues. Il avait pour habitude d'inviter des stars à dîner à l'Élysée. Caroline Loeb, l'interprète de la chanson culte « De toutes les matières c'est la ouate qu'elle préfère ! Passive, elle est pensive en négligé de soie ! Elle déchire les pages de tous les dictionnaires. Elle n'a que quelques mots à son vocabulaire... » a raconté l'une de ses invitations, aux côtés d'autres stars de la chanson. Même si « Le menu -blanc de poulet, épinards et escargots- n'était pas terrible » d'après ses dires, « l'ambiance était détendue. » Une soirée tellement décontractée que le père de Mazarine, sa fille cachée, se laisse aller à quelques « blagues coquines ».

Des blagues osées qui lui valent une description peu flatteuse : « Friand d'humour vache, de blagues salaces. » François Mitterrand fut un calculateur politique hors pair qui a réussi l'exploit de passer de l'extrême droite à la gauche ! Il avait le verbe acéré et un esprit férocement ironique. Le baccalauréat en poche, il s'installe dans la capitale et milite dans la ligue du colonel de La Rocque. Il défilera en février 1935 dans les manifestations contre « l'invasion métèque » tout en se liant d'amitié avec des membres de la Cagoule, un groupuscule d'extrême droite. François Mitterrand deviendra critique littéraire dans le quotidien L'Echo de Paris d'Henry de Kérillis dans lequel il écrit : « Désormais, le quartier Latin est ce complexe de couleurs et de sons si désaccordés qu'on a l'impression de retrouver cette tour de Babel à laquelle nous ne voulions pas croire. » Tel un félin, il attend le meilleur moment pour frapper sa proie à coup de sarcasmes savamment distillés. Volontiers rancunier vis-à-vis du Général De Gaulle qui le battait régulièrement à plate couture, il a rarement été aimable vis-à-vis

du héros de la libération. Selon François Mitterrand, dans son livre « Le Coup d'Etat permanent », paru en 1964 aux éditions Plon, « le gaullisme vit sans lois, il avance au flair. D'un coup d'Etat à l'autre, il prétend construire un Etat, ignorant qu'il n'a réussi qu'à sacraliser l'aventure. » En 1967, il raila ainsi le Général : « Autrefois, De Gaulle était De Gaulle. Il n'est maintenant qu'un gaulliste ! » Plus tard, en 1988, il continue à régler ses comptes avec le Général dans le magazine Paris-Match en rajoutant sur un mode sarcastique : « De Gaulle, c'était un grand homme. Mais je n'ai pas besoin de son képi. Quand il fait froid, j'ai mon chapeau. » Pour Mitterrand « Les Centristes sont une variété molle de la droite ».

En 1973, un an avant de perdre les élections face à l'Auvergnat Valéry Giscard d'Estaing, Mitterrand se moqua ainsi du futur Président qui n'était encore que ministre des Finances de Georges Pompidou en le qualifiant de « Mozart de la manivelle » car lors du festival de l'accordéon de Montmorency, Valéry Giscard d'Estaing avait joué de l'accordéon en compagnie des stars de cet instrument, Yvette Horner et André Verchuren. François Mitterrand prendra sa revanche en 1981 sur Valéry Giscard d'Estaing.

Dès 1980, il commença à chercher à le déstabiliser dans une déclaration à la presse le 24 juin en le traitant de « Baron du chômage, marquis des inégalités, comte de la hausse des prix, duc de la technocratie, prince de l'électoratisme, roi de l'anesthésie ». Quand le 2 mars 1981, Valéry Giscard d'Estaing fit officiellement connaître sa décision de se représenter pour un second mandat de président de la Raie publique pour le septennat 1981-1988, François Mitterrand le tacla aussitôt : « On attendait plutôt qu'il nous présente ses excuses ! »

Beurgeois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens épisodes
en version électronique
sur notre site web
www.lecanardlibere.com

LEILA BENALI RENVERSE LES THÈSES DU FRONT DE SALVETAGE DE LA SAMIR



Partenariat entre Chaabi cash et la Fondation création d'entreprises

Chaabi Cash (M2T) et la Fondation Création d'Entreprises (FCE), deux filiales du groupe BCP, respectivement dédiées au transfert d'argent et à l'accompagnement entrepreneurial, lancent un appel à projets commun du 30 juin au 30 septembre 2022. Destiné aux personnes physiques et aux TPE souhaitant devenir franchisées du réseau Chaabi Cash, cette initiative, qui a fait l'objet d'un mémorandum d'entente signé entre les représentants des deux

entités, permet candidats sélectionnés sur la base d'un formulaire en ligne (disponible à l'adresse https://bit.ly/CC_FCE_appel_à_projets) de bénéficier gratuitement d'un accompagnement global des experts de la FCE et de M2T en pré et post-crédation de leurs agences Chaabi Cash ainsi que de formations entrepreneuriales et managériales. Avec possibilité d'obtenir d'un financement de leurs projets ainsi que plusieurs avantages découlant de la synergie avec le groupe BCP.



L'Espagne convoite la plus grande usine de dessalement d'Afrique

L'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) a préqualifié six consortiums après son appel d'offres pour la construction de la plus grande usine de dessalement d'Afrique à Casablanca. Les trois entreprises espagnoles, Acciona, Abengoa et Lantania font partie des trois groupements qui soumissionnent pour ce marché de 800 millions d'euros pour lequel d'autres grands groupes internationaux sont en lice.

Concrètement, Acciona, bien implanté au Maroc, où il a débarqué il y a 70 ans, s'est associée sur ce marché avec Afrikaia Gaz et Green of Africa, deux filiales du marocain Akwa. Depuis lors, il a développé des ouvrages portuaires et hydrauliques, des autoroutes, des aéroports, des barrages, un hôpital, des centres éducatifs et des complexes industriels. Pour sa part, Abengoa a rejoint,

via sa filiale Abengoa Agua, le consortium dirigé par la société française Engie. La société d'ingénierie sévillane, qui vient d'achever l'usine de dessalement d'Agadir, a noué cette alliance en pleine crise interne qui pourrait conduire à sa liquidation prochainement si elle ne trouve pas de solution en extremis. Quant à Lantania, elle a remporté récemment le contrat de construction d'une usine de traitement des eaux usées à Salé. L'entreprise basée à Madrid collabore avec Atner, une société basée à Rabat, dans le cadre de ce projet d'assainissement. Redal, la société qui gère la distribution d'électricité, d'eau potable et d'assainissement de Rabat, Salé et Skhirat-Temara, a choisi Lantania pour la réalisation de ce projet dont le budget s'élève à 8,9 millions d'euros.



Côté BASSE-COUR



Samir : Leïla Benali monte au Front...

C'est un véritable coup de pompe que la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable Leïla Benali a asséné aux Front national de sauvetage de La Samir. S'exprimant lors de l'émission Confidences de presse sur 2M mercredi 29 juin, Mme énergie du gouvernement a lancé tout de go : le Maroc n'a pas besoin d'une raffinerie de pétrole. Cette déclaration n'a pas été du goût des défenseurs du retour de la relance de l'activité du raffineur de Mohamma à l'arrêt depuis 2015 et visé par une procédure de liquidation judiciaire. Il n'en fallait plus pour que la ministre soit accusée de tous les maux. En plus d'aller à rebrousse-poil de la « revendication populaire » du redémarrage de l'entreprise en faillite et de minimiser son rôle dans le paysage énergétique, elle a été taxée d'avoir basculé « dans le camp de la destruction de l'industrie nationale ». Rien que ça ! Or, Leïla Benali n'est pas née de la dernière goutte du gasoil. Économiste en chef au Forum international de l'énergie, elle sait de quoi elle parle et elle n'est pas du genre à perdre son aplomb devant les affirmations très peu étayées du Front pro-Samir. Tout en faisant remarquer que la relance du raffinage du pétrole au Maroc n'aura pas d'impact significatif sur les prix à la pompe, elle ajoute que « les techniques de raffinage ont changé, et qu'il ne s'agit plus des mêmes processus adoptés dans les années 70 ».

Et puis le dossier Samir n'est pas facile à résoudre comme les membres du Front tendent à le faire croire. Objet d'un litige judiciaire international en raison des poursuites engagées par l'ancien patron saoudien de la Samir Mohamed



Leïla Benali, ministre de la Transition énergétique et du Développement durable.

Al Ammoudi, à l'origine de la faillite frauduleuse de la Samir mais aussi victime des erreurs des pouvoirs publics, l'entreprise n'a pas d'avenir surtout que plusieurs repreneurs potentiels ne se sont manifestés que pour refuser l'offre de rachat. Mais c'est plus commode de jouer la carte du populisme en faisant gober à la population, en ces temps de flambée spectaculaires des prix du carburant, que l'on pourrait redémarrer la Samir aussi aisément que le moteur d'une voiture en bon état. Ce qui est loin d'être évident, techniquement parlant, l'affaire étant très mal engagée. A l'arrêt depuis 7 ans, l'outil de production du raffinage n'est pas facile pour ne pas dire impossible à dérouiller. Déverrouiller les esprits ce n'est pas non plus de la tarte. Par essence.

La poste roule propre et tient la route



Ça roule propre pour Barid Al-Maghrib ! La distribution de colis et de courrier au Maroc se fait depuis quelques semaines grâce à une flotte de 225 véhicules électriques. Conçus à Kénitra par Stellantis Kénitra, spécialement pour le service postal national, suite à un accord signé en octobre 2020, ces engins de type Citroën Ami sont adaptés à l'activité quotidienne de distribution. Ce biplace qui affiche

une puissance de 6kW sur sa batterie lithium-ion de 5,5 kWh comprend également un écran monochrome indiquant la vitesse (45 km/h), la charge de la batterie et l'autonomie (75 km). Les véhicules électriques de Barid Al-Maghrib ont été mis en circulation dans 42 villes du pays avec une répartition qui obéit à la taille et au volume de la distribution de courrier-colis. Pour les dirigeants de Barid Al-Maghrib, ces véhicules représentent une transition propre vers la mobilité de demain. Propre et écologique qui contribue à la réduction de la pollution atmosphérique.

L'AMIMA élit un nouveau président

L'Association marocaine des importateurs de matériel agricole a depuis le 16 juin un nouveau président. Il s'agit de Ismail Benbeyi, directeur général de Stokvis Motors Nord Afrique qui a remplacé à ce poste Zouhir Imad qui a fait deux mandats de 3 ans chacun. L'élection du nouveau bureau de l'AMIMA a eu lieu à Casablanca en présence de tous les membres de l'association. L'AMIMA a été créée en 1983 pour défendre les intérêts professionnels des sociétés leaders importatrices de matériels agricoles.



Humour et sarcasme au temps du Coronavirus (43)

Vivre à Casablanca et y mourir

Comme la violence, le foot et le sexe, l'insécurité est une industrie salubre pour l'autorité. Elle représente ce qui vous hante le plus dès que vous sortez de chez vous jusqu'à votre retour. C'est une sorte de diversion préméditée qui vous plonge dans l'angoisse pour vous détourner de l'essentiel.

Deux indices de l'insécurité, les gardiens de voitures et les mendiants. Dans un pays où les ratés, les ringards et les repris de justice veulent s'occuper de la sécurité de votre bien, eh bien sachez qu'il y aura toujours parmi eux des sous-merdes qui viendront plomber votre humeur et saper votre vie, si ce n'est votre journée. Ils ont tous de la merde à la place du cerveau. Comme ils sont au bas de la chaîne sociale, ils veulent avoir de l'ascendant sur vous. Vous leur rappelez ce qu'ils détestent le plus dans ce pays : vivre décemment. Personne ne sort du lot ; ils ont tous des histoires tragiques et piteuses, mais on ne peut pas non plus se taper et cautionner toute leur misère. Leur seul argument à la con, c'est faire ça ou aller foutre le bordel et terroriser le monde. Deux options, soit vous êtes complice(s), soit vous êtes factieux. Bref, leur vie pathétique ne les dispense pas de la prendre en mains.

Et les mendiants ... Ils pullulent comme des rats et vous donnent l'impression que vous êtes au pays des gueux. Donnez-leur autant que vous voulez, vous ne réglerez jamais leurs problèmes ; ils sont là à vie. Reconnaissons que c'est une misère que nous engraissons avec notre solidarité foireuse ; plus on donne, plus on se complait dans l'illusion et dans l'erreur. Et eux, plus ils en reçoivent, plus ils en veulent ... et ça repart comme en quatorze. Tout le monde est mécontent, mais tout le monde simule muettement une satisfaction égoïste. C'est de cette manière-là que nous subissons et cautionnons la fatalité de cette misère. En parler ne veut pas dire régler le problème pour autant, alors pestez comme bon vous semble, ce sera juste la buée de votre haleine que vous allez recevoir pour dissiper votre illusion. De là, vous pourriez vous rendre à l'évidence que la misère est faite et entretenue pour vous dégriser de votre enchantement et vous faire vivre l'enfer sur terre.

Et puis cette ville de Casablanca, complètement bigarrée, on dirait un cocktail Molotov prêt à exploser. Avec tous les chantiers qu'il y a à Casablanca, vous avez l'impression qu'elle ressemble à Kandahar ou Falloujah : elle est en reconstruction comme si elle a subi des bombardements intensifs. Casablanca, une ville salope qui a du chien et qui peut vous offrir une chienne de vie ou même une vie de chien. Comme un hôpital qui entretient les maladies, Casablanca entretient les folies et les misères des gens. C'est l'équivalent d'un foutoir ou d'un dépotoir. Et pour couronner ce beau bordel, les vols à l'arraché et les agressions. Vous et votre bien êtes une cible parfaite pour ce ramassis de racaille qui ne fait que pomper l'oxygène en espérant se reproduire et perpétuer une espèce véreuse. Sans demander la permission, ni pardon, ils soldent leurs comptes avec la société à travers vous.

Casablanca a perdu son âme d'antan, et les seuls coins où ça continue à vibrer encore, c'est les bars et les boîtes de nuit : un monde à part où ça putasse et ça salope à fond. Des fois, vous avez l'impression que Casablanca, comme votre vie, ressemble à une gueule complètement balafrée. La qualité de vie y est au degré zéro et vous y moisissez lentement mais affreusement. Continuer à vivre à Casablanca, c'est comme s'assurer d'une crise cardiaque ou du moins d'un 'pétage de plomb'.

Casablanca ou 'Casa Negra', 'Casa by night' ou 'Casa day light', des titres ou des surnoms allégoriques pour travestir nos sentiments viciaux et nos dissentiments d'idées et d'opinions. Au diable !

Lahcen Ouasmi, Mansouria, 4 juillet 2022,
l.ouasmi@fibenmsik.ma



Côté **BASSE-COUR**



NOUREDDINE TALLAL

Les signes extérieurs de richesse

Ce matin, en allant chercher sa baguette matinale, Lhaj Miloud tombe sur une scène qui aurait pu être qualifiée de surréaliste en d'autres temps... Une scène qui montre que le pays avance, envers et contre tout, diront les optimistes... Celle d'un agent en charge du ramassage des ordures en train de faire un retrait à un guichet automatique. Vous trouvez que ça n'a rien d'extraordinaire et vous avez bien raison ! Ceci dit, Lhaj Miloud, en sa qualité d'ancien banquier à la retraite, estime qu'il y a là matière à se réjouir... Les Marocains sont désormais de plus en plus bancarisés alors qu'il fut un temps où la banque était réservée aux personnes nanties...

Des gens au patrimoine et aux revenus conséquents qu'on courtisait et qu'on se disputait comme des chiffonniers entre démarcheurs de banques concurrentes ! D'ailleurs, même la classe dite moyenne y était admise presque à contrecœur ! Il n'y en avait que pour les riches et bien sûr, nos compatriotes expatriés, dits MRE et rebaptisés Marocains du Monde... Si les privilégiés étaient généralement exonérés de frais et commissions, du moins partiellement, cette catégorie de clientèle jouissait également d'un traitement de faveur en matière de rémunération de leurs dépôts... Devises que ne ferait-on pas en votre nom ? Bref, les pauvres étaient tout au plus tolérés pour être tondus comme des brebis de l'Aïd avec l'octroi de crédits immobiliers et à la consommation aux conditions draconiennes. Et quand ils étaient à la limite de leurs capacités d'endettement, ils se voyaient aiguillés vers des sociétés de consommation voraces aux taux d'intérêt à la limite de l'usure. Normal, vous rétorqueront les grands managers desdits établissements, il s'agit d'une population à risque, donc a priori non éligible au crédit...

Et si « on daigne » leur consentir des prêts, il faut bien intégrer le facteur risque dans les calculs. D'où les conditions de facturations extrêmes... Bref, les clients solvables payent pour les autres. Une forme de « solidarité » bienvenue en ces temps de chacun pour soi, n'est-ce pas ? On en aurait presque la larme à l'œil !

Bref, pour revenir à notre éboueur atypique, il ne faut pas non plus perdre de vue qu'il ne dispose sans doute que d'un service bancaire certainement réduit au strict minimum...

Il n'y a donc pas lieu de s'emballer et la démocratisation des services bancaires n'est pas tout à fait acquise ! Ce brave monsieur dispose peut-être simplement d'une carte prépayée et n'a donc certainement pas accès aux autres services bancaires de base comme un compte et encore moins un chéquier. Qu'en ferait-il d'ailleurs ? Trop risqué, d'autant plus qu'il n'est pas certain qu'il sache s'en servir !

Le fait est que les consommateurs en général ont de plus en plus accès à des services qui, au départ, étaient réservés à une minorité... Outre les cartes bancaires, le téléphone portable est devenu également un produit de grande consommation... Ainsi, Lhaj Miloud se souvient avec nostalgie de son premier télé-

phone... Un appareil encombrant et onéreux qu'on exhibait fièrement et qui vous propulsait de facto au statut de nanti...

Les cadres supérieurs se voyaient bénéficier d'un appareil à la « pointe du progrès » assorti d'un forfait téléphonique, suscitant la jalousie ou l'admiration de leurs collègues moins favorisés... On n'en est bien loin aujourd'hui ! Notre éboueur aussi dispose certainement d'un smartphone aux fonctionnalités multiples à un prix relativement accessible... Même les mendiants, on les voit passer des coups de fil pour parler à leurs proches ou discuter business avec des « collègues » sans que cela choque le moins du monde... Les enfants reçoivent leur premier smartphone dès l'âge de dix ans, voire moins, et en changent tous les deux ans, sous peine d'être la risée de leurs petits camarades ! Tout est devenu plus facile et plus accessible de nos jours... Et les signes extérieurs de richesse évoluent avec les époques... Le père de Lhaj Miloud était, dans les années soixante, le seul dans le quartier à disposer d'un téléphone fixe... Ce fameux téléphone noir à cadran qui ne sonnait que rarement et qu'on utilisait seulement pour les grandes occasions.

Il se souvient que des membres de la famille ou des voisins moins chanceux venaient parfois solliciter son paternel pour demander respectueusement d'utiliser son téléphone pour des cas de force (véritablement) majeure ! Aujourd'hui, avoir un téléphone, une carte

bancaire, voire un véhicule particulier ne fait pas de vous un nanti... La démocratisation de ces symboles de la société de consommation n'a pas remis en cause la stratification sociale... Les bourgeois resteront des bourgeois et la plèbe restera cantonnée à sa condition de population de second ordre... Pire, l'évolution technologique fait que les nouveaux besoins ainsi créés obligent les moins favorisés financièrement à suivre pour ne pas être pointés du doigt ou considérés comme des marginaux. Même s'il est vrai que quelques oiseaux rares continuent à opposer une résistance farouche au tout technologique qui caractérise notre société moderne...

A l'instar de Lhaj Omar, un ancien collègue de Lhaj Miloud... Un irréductible, un combattant de la première heure qui aura résisté à l'invasion de l'ordinateur portable et aux assauts des nouvelles technologies... Il est parti en retraite la tête haute, fidèle à sa machine à écrire indétrônable et à sa Mercedes 240. Quant au smartphone, il n'en a jamais eu ! Le meilleur moyen de vous déranger dans les moments de calme et d'intimité, clamait-il ! Quant à la carte bancaire, contrairement à l'éboueur, il s'en est toujours méfié comme de la peste ! Un instrument de paiement trop risqué et qui ne saurait remplacer son vieux chéquier... Le dernier des Mohicans, ce brave Lhaj Omar, il faut bien le reconnaître !

LE RÉGIME ALGÉRIEN INTERDIT À SES UNIVERSITAIRES TOUTE COLLABORATION AVEC LEURS HOMOLOGUES MAROCAINS

QUELLE EST LA PROCHAINE DÉCISION ?

INTERDIRE AUX OISEAUX MIGRATEURS DE SE RENDRE AU MAROC...



Boudali



Le Maigret du CANARD



Les syndicats du transport de marchandises agitent la muleta de la grève

Le chantage à fond la caisse...

Le gouvernement est entre le marteau des hausses continues des prix du pétrole à l'international et l'enclume des transporteurs de marchandises qui lui mettent la pression pour qu'il lâche plus à titre de subvention.

Jamil Manar

Les transporteurs de marchandises haussent le ton malgré les aides substantielles qui leur sont consenties depuis plusieurs mois par le gouvernement. Jamais rassasiés, ils ont même annoncé, via leur front syndical constitué de quatre centrales représentatives du secteur qui reproche aux décideurs de ne pas avoir plafonné le prix du gasoil à des niveaux raisonnables, un débrayage juste après la fête du sacrifice.

Ce chantage à la grève à peine voilé est intervenu alors que l'exécutif a annoncé mardi 28 juin, par la voix de son porte-parole Mustapha Baitas, devant la Chambre des conseillers, une bonne nouvelle censée réjouir le lobby du transport des marchandises : la décision gouvernementale d'augmenter de 40% le montant de la subvention (elle passera de 500 millions à 700 millions de DH). Une aide qui sera débloquée au cours de ce mois de juillet au profit des routiers au titre de la quatrième tranche, « compte tenu de la continuité de la conjoncture actuelle marquée par la hausse des prix des carburants », a indiqué le ministère du Transport et de la logistique dans un communiqué.

Les bénéficiaires du soutien étatique ont déjà empoché les deux premières tranches des subventions, la troisième étant en cours d'exécution. Une chance que n'ont pas eue les automobilistes, le prix du plein n'arrêtant pas de battre des records sous l'effet des hausses successives à la pompe et devant le refus du gouvernement de décréter provisoirement le gel des taxes sur les produits pétroliers.

Cette série de soutiens aux transporteurs (marchandises, voyageurs et taxis...) a été décidée au nom de la préservation du pouvoir d'achat de la population afin de dissuader les opérateurs concernés de répercuter la hausse du tarif du gasoil sur les prix des principales denrées alimentaires comme les fruits et légumes qui entrent dans la pitance quotidienne du grand nombre. Mais la réalité du terrain est tout autre, la hausse des prix affecte presque tous les produits.

Spirale des hausses

La valse des étiquettes est notamment forte pour l'alimentation. Sans parler des divers articles d'importation dont les prix ont subi la hausse des charges du fret et qui ont battu des records.

La flambée du panier de la ménagère est indéniable, aggravée par l'inflation qui dépasse selon les chiffres officiels les 5 % actuellement, soit un niveau inégalé depuis plusieurs décennies.

Il n'y a qu'à écouter certaines émissions radio consacrées au coût de la vie pour prendre la mesure de la souffrance des petits revenus qui se plaignent de la hausse des prix à la consommation. La grogne sociale couve... Face à la vie (de plus en plus) chère qui contribue à l'érosion du pouvoir d'achat du grand nombre, il y a de quoi s'interroger sur la pertinence des aides accordées par le gouvernement aux transporteurs routiers en général. Puisque ces subventions n'ont pas participé à freiner la spirale des hausses engendrée par un effet boule de neige lié à la flambée continue des hydrocarbures.

Il est vrai que la Caisse de compensation, dont les charges ont littéralement explosé depuis le début de l'année en raison de l'envolée spectaculaire des prix du blé et du gaz, a contribué grandement à la stabilisation de ces produits de base. « Certes, la consommation des ménages ne se limite pas seulement au pain, au sucre et au butane. Mais la marge du gouvernement dans ce domaine est malheureusement très restreinte, ne disposant pas d'autres leviers que la compensation et la subvention des transporteurs pour atténuer l'impact de la hausse générale des prix provoquée par la guerre en Ukraine », explique une source gouvernementale.

Le problème est que l'exécutif ne dispose pas d'autorité de contrôle des prix pratiqués par les transporteurs des marchandises et de voyageurs par autocars (en cette période de l'Aïd El Kebir, les billets ont connu en moyenne une hausse de 50 DH sur certains trajets comme celui de Casablanca-Taroudant).

En l'absence de recours, le citoyen-consommateur n'a d'autre choix que de subir en silence la loi des transporteurs qui facturent leurs prestations comme bon leur semble, forts d'un sentiment de puissance engendré par leur capacité de nuisance pouvant perturber l'essentiel des maillons de la chaîne de valeur, de l'amont à l'aval et partant bloquer le pays et son économie.

Il faut dire que le transport de marchandises pêche encore, en dépit des efforts publics pour en moderniser le fonctionnement et le tirer vers le haut, par plusieurs tares structurelles. Parmi celles-ci, la fragmentation, la vétusté de son parc et les carences en matière d'organisation et de gestion. Réputé réfractaire à la réforme et au changement (n'avait-il pas fallu une bataille de longue haleine pour faire accepter le tachymètre aux camionneurs ?), l'activité est dominée par des entreprises individuelles qui tournent chacune avec une flotte moyenne de 3 à 5 camions. Ces sociétés, généralement des TPE



et PME, exercent dans l'informel, échappant du coup à la fiscalité et autres obligations sociales imposées aux entreprises organisées qui représentent à peine de 10% de la filière.

Lorsqu'ils ont appris que le gouvernement allait leur accorder des subventions, ces seigneurs du noir et du cash sur quatre roues se sont empressés de monter des associations de circonstance avec des entreprises amies structurées afin de toucher leur part du gâteau. Le transport de marchandises étant réputé juteux avec des marges largement confortables, ses opérateurs n'ont pas fait preuve du moindre esprit de sacrifice dans cette conjoncture de tous les excès. Bien au contraire.

Ils cherchent à gratter le maximum, n'hésitant pas pour arriver à leurs fins à agiter la menace de la grève, conscients que les pouvoirs publics, qui n'ont du reste aucune visibilité sur les prix du pétrole et les nouveaux records susceptibles d'être battus, sont bel et bien pris en otage. Une affaire qui roule pour qui ?

Le prix de référence du transport de marchandises

La structure du coût global annuel du transport de marchandises par route se répartit à concurrence de 52 % en charges fixes, 39% en charges variables et 9 % en frais de structure. Dès lors, le coût moyen de référence pour le transporteur, instauré en 2006 par la loi 16/99 libéralisant le transport de marchandises, a été estimé à 1,07 DH par tonne et par kilomètre. Mais il varie, selon le type de véhicule et le tonnage, passant de 2,71 DH /t/km pour les camions bennes de 5,5 t à 0,44 DH/t/km pour les semi-remorques citernes de 38 t. Le prix moyen au kilomètre a été fixé à 7,29 DH, oscillant entre 5,12 DH pour les 5,5 t et 10,07 DH pour les bennes de 38 t et plus. Mais en l'absence d'une instance de régulation ou de contrôle, nombre de professionnels du secteur agissent à leur guise côté prix. Colle toujours, c'est le consommateur final qui trinque. Alléluia !



Le Maigret du CANARD



Réforme du système éducatif

Le Plan d'urgence échoue devant la justice...

Les mis en cause dans l'affaire de dilapidation des fonds alloués au fameux plan d'urgence de l'Éducation nationale ont des soucis à se faire. Ils seront bientôt appelés à la barre. Retour sur un gâchis monumental.

Jamil Manar

Le procès du fameux programme d'urgence de l'Éducation nationale va s'ouvrir bientôt, après le démarrage des auditions des personnes impliquées dans ce scandale par les juges d'instruction chargés des crimes financiers dans plusieurs villes, notamment Casablanca, Rabat, Casablanca, Marrakech et Fès. Hauts responsables du ministère de tutelle, anciens directeurs des académies régionales et de formation (AREF), délégués provinciaux, chefs de service et entrepreneurs, les mis en cause sont au nombre de 300 et ils sont soupçonnés d'avoir dilapidé les fonds de ce programme d'un montant de 43 milliards de DH ; soit près de 5% du PIB du pays. Visant à rattraper le retard enregistré depuis le début des années 2000 dans la mise en œuvre de la réforme du système éducatif lancée par la Charte nationale d'éducation et de formation (CNEF), le Plan d'urgence « Najah 2009-2012 » a été décrété suite au discours royal prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire à l'automne 2007.

Le souverain avait alors donné ses hautes directives pour l'élaboration de ce programme présenté comme innovant et censé aboutir à la réalisation de quatre objectifs majeurs : rendre effective l'obligation de la scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans ; stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université ; affronter les problématiques transversales du système et se donner les moyens de le réussir étant considéré comme une condition déterminante. Aux commandes du ministère de l'Éducation à l'époque, il y avait Ahmed Akhchichine du PAM qui officiait dans le gouvernement dirigé par Abbas El fassi.

Or, ce plan d'urgence, très coûteux, tournera à l'échec retentissant dans sa raison d'être même, celle d'accélérer le rythme du redressement de l'école publique, mais les responsables chargés de son exécution ayant vu dans ce programme une opportunité inespérée pour s'enrichir de manière indue. Nous sommes de nouveau au cœur des pratiques qui minent les marchés publics : clientélisme, corruption, surfacturation et trafic d'influence... Le tout



Ahmed Akhchichine, ex-ministre de l'Éducation nationale.

dans l'opacité totale. Toute la panoplie des détournements de l'argent public est omniprésente, y compris la livraison fictive des commandes. En connivence avec les responsables de certaines AREF et délégués régionaux de l'Éducation nationale, deux entreprises privilégiées, propriété d'une patronne promue entre-temps membre du Conseil supérieur de l'Éducation, trusteront pas moins 173 marchés portant sur l'acquisition de divers matériels pour équiper les établissements scolaires. En décortiquant le plan d'urgence avec une comparaison des objectifs proclamés et les réalisations effectives, un rapport de la Cour des Comptes, daté de 2018, a découvert des vertes et des pas mûres. Le dossier des malversations relevées, impliquant 7 académies régionales, sera transféré à la justice qui ouvrira des poursuites judiciaires à l'encontre des mis en cause.

Sur le bilan du Plan d'urgence en termes d'effectivité de la réforme, les magistrats de la Cour ont dressé un diagnostic peu satisfaisant. « La Cour des comptes considère que le programme d'urgence n'a pas réalisé tous les objectifs initialement fixés. Il n'a pas eu non plus les impacts souhaités sur le système éducatif dans la mesure où le ministère concerné n'a pas pris suffisamment en compte certaines règles fondamentales du cycle de toute politique publique lors de la planification, la programmation, l'exécution et la gouvernance ». Connaissant l'ampleur des déficits dont souffre l'enseignement au Maroc à tous les niveaux, les tuteurs du secteur n'ont pu paradoxalement consommer que 58% du budget total alloué au Plan, une situation expliquée par une absence de « capacité de gestion suffisante ».

Taxant de « médiocres, voire de faibles » les performances de gestion budgétaire du ministère de tutelle et des académies régionales, la Cour des comptes prononce un jugement qui en dit long : « Il a été relevé l'absence d'un diagnostic précis de l'état des lieux et des préalables nécessaires à la mise en œuvre de tout programme, de l'évaluation des risques et des solutions alternatives ». Autant dire, un beau ratage. Un tableau de déshonneur !

HAUSSE CONTINUE DES PRIX DU CARBURANT : LA SOLUTION SE DESSINE



Bouddali

Spécial SANTÉ

Les cahiers
du Canard Libéré



Edition spéciale

Directeur de la publication Abdellah Chankou

Généralisation de la protection sociale

LE ROI AUX PETITS SOINS



P. 2

Hassan Boubrik

« Nous ferons tout pour être au rendez-vous » P. 5



Hassan Boubrik, directeur général de la CNSS.

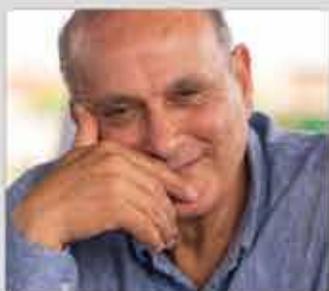
Appels d'offres en matière de santé

L'ÉPIDÉMIE DU MOINS-DISANT

P. 11

Comment la mondialisation des compétences fait saigner le Maroc

P. 14



Saâd Taoujji.

Généralisation de la couverture médicale

Des défis et des handicaps

P. 8

Adéquation offre et demande de soins

Pour un partenariat public-privé revisité

P. 10



Pr. Jaâfar Heikel.

EDITO

par Abdellah
Chankou

Le Roi aux petits soins

Le souverain était le premier à prendre la pleine mesure du déficit à la fois social et sanitaire dont souffre le pays. Le révélateur en aura été la crise pandémique qui a frappé dans des proportions sans précédent le Maroc au même titre que le reste du monde. Dès lors, la décision royale, annoncée dans le discours de la fête du Trône du 29 juillet 2020, est prise et elle est historique: la généralisation de la protection sociale à l'ensemble de la population. Quelques mois plus tard, à l'occasion de l'ouverture de la session d'automne du parlement le 9 octobre, le Roi Mohammed VI revient à la charge pour révéler le nombre de citoyens sans couverture maladie de base et qu'il faudra intégrer dans le système : quelque 22 millions de personnes entre indépendants et titulaires de la carte Ramed qui devront être couverts d'ici à la fin de l'année. Un chantier colossal à 51 milliards de DH, étalé sur quatre ans, comme le Royaume sait mettre en route, en sonnant la mobilisation générale qui a propulsé la CNSS en première ligne (en sa qualité d'assureur des salariés du secteur privé). A réforme nouvelle et d'envergure, sang neuf et expertise reconnue. La nomination

teurs aux intérêts parfois antagonistes. Dans le cas du Maroc, celle-ci est loin d'être en bonne santé et de son état chaotique, qui tue toute velléité de planification des stratégies de santé, découle la majorité des maux qui rongent le système de soins, essentiellement dans le public.

La généralisation de la couverture médicale, conjuguée aux meilleures installations sanitaires, n'est pas suffisante - loin s'en faut - pour faire accéder les assurés à des soins de qualité notamment en matière de prise en charge hospitalière. A quoi ça sert d'avoir une mutuelle en bonne et due forme si l'hôpital n'est pas organisé pour soigner comme il se doit les flux de malades ? Le problème est encore plus critique pour les malades du Maroc profond qui n'ont même pas accès aux soins en raison des fameux déserts médicaux...

C'est dans les traitements en milieu hospitalier en rapport avec la médecine d'urgence et de catastrophe notamment que les structures publiques sont passablement démunies et affichent un degré assez élevé d'improvisation due à une absence de moyens matériels, surtout humains. Sur ces aspects où il s'agit de sauver des vies sans perdre de temps, l'urgence est absolue contrairement aux affections longue durée (ALD) qui du fait de leur traitement prolongé arrivent à être plus ou moins gérées.

En revanche, la quadrature du cercle pour la crise de l'hôpital au Maroc a pour nom la pénurie du personnel soignant, cible privilégiée d'opérations de débauchage continues de la part de la concurrence étrangère. Comment dès lors soigner les patients dans un pays qui offre seulement 7 médecins contre 65 en France pour 10.000 habitants ? L'hémorragie à ce niveau-là, qui crée une pénurie sérieuse en médecins, est aggravée par un problème de formation des futurs praticiens en raison de l'insuffisance des étudiants en médecine et des bassins de stage disponibles, sachant qu'on ne forme pas un médecin dans un amphithéâtre. L'importation des médecins étrangers, autorisée par une loi adoptée en 2021, n'a pas non plus permis de créer le moindre effet compensatoire. Un véritable bide.

L'engouement escompté n'a pas eu lieu pour la simple raison que le mal réside dans le défaut d'attractivité de l'exercice de la profession au Maroc. Dernier signe d'un véritable malaise, les futurs médecins ont organisé mardi 5 juillet un sit aux abords du Parlement pour protester notamment contre la dégradation du niveau de formation dispensée par les facultés de médecine et de pharmacie. Voilà une autre alerte rouge que le ministère de l'Enseignement supérieur doit entendre et agir en conséquence.

Sur plusieurs fronts sanitaires, l'heure n'est plus au diagnostic mais à l'action et le remède ne réside pas seulement dans la prescription d'une augmentation du budget de la santé mais bel et bien dans un pilotage stratégique fort, adossé à une bonne gouvernance où la motivation et l'évaluation, la récompense et la sanction doivent couler comme le sang dans les veines. Une mission fondamentale qui s'inscrit dans les attributions de la Haute autorité de la régulation intégrée de la santé (HARIS). Entité indépendante, dont la création a été annoncée récemment par le Premier ministre Aziz Akhannouch, elle a aussi pour rôle de garantir la continuité d'un service public de qualité dans les domaines de santé. ●

L'heure n'est plus au diagnostic mais à l'action et le remède ne réside pas seulement dans la prescription d'une augmentation du budget de la santé mais bel et bien dans un pilotage stratégique fort.

de Hassan Boubrik en février 2021 à la tête de la Caisse répond à cette exigence nationale.

Mais qui dit généralisation de la couverture maladie, dit offre de soins qui suit en termes de qualité et de consistance. Pour cela, l'État a débloqué en 2022 une enveloppe de 6 milliards de DH, destinée à lancer des investissements dans une nouvelle infrastructure hospitalière (nouveaux CHU de Laâyoune et Rabat) et à initier la restructuration de l'existant (Centres hospitaliers provinciaux et régionaux ainsi que les établissements de santé de soins primaires). Une nouvelle organisation territoriale de la Santé aurait été imaginée pour mieux répondre aux besoins des populations dans les régions dont il convient par ailleurs d'impliquer les élus, plus enclins à se préoccuper de leur santé financière que de celle des citoyens. Étant entendu que la santé est une responsabilité collective qui doit impliquer un certain nombre d'acteurs (les professionnels de santé mais aussi les gestionnaires) si l'on veut améliorer la prévention et la prise en charge des malades. C'est à ce prix que les bénéfices en matière de santé publique deviennent quantifiables et tangibles. Mais le grand défi, qui constitue un prérequis fondamental, reste sans conteste la refonte de la gouvernance. Le salut à ce niveau-là ne peut venir que d'un partenariat public-privé aux contours précis. Pour arriver à concrétiser cet objectif, il faudrait d'abord dépasser les craintes suscitées par l'association d'ac-



AKDITAL

Des soins et des liens

1^{er} groupe privé de santé au Maroc

AMO

Mode d'emploi

L'assurance maladie obligatoire garantit aux assurés et aux membres de leur famille qui sont à leur charge, la couverture des risques et des frais de santé inhérents à la maladie ou à l'accident, à la maternité et à la réhabilitation fonctionnelle.

Les assurés ont droit au remboursement et éventuellement à la prise en charge directe des coûts relatifs aux soins curatifs, préventifs et de réhabilitation médicalement nécessaires à l'état de santé du bénéficiaire. L'AMO est valable pour toutes les catégories professionnelles. Outre les personnes exerçant une activité professionnelle et les retraités, tous les membres de la famille, à savoir le/la conjoint(e) et les enfants, bénéficient de la panoplie des prestations de l'AMO.

Les enfants restent couverts jusqu'à l'âge de 21 ans, avec la possibilité de prolonger la couverture jusqu'à l'âge de 26 ans si les enfants poursuivent encore leurs études. Cette prolongation est conditionnée par la présentation de documents justificatifs. Les enfants handicapés, quant à eux, bénéficient de l'AMO à vie.

S'agissant du taux de cotisation, il se situe en moyenne autour de 6,37 % pour les actifs, applicable à une assiette forfaitaire indexée au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Ce taux forfaitaire est fixé par décret, spécifiquement pour chaque catégorie socioprofessionnelle. Pour les retraités, ce taux est de 4,52 % applicable au montant de la retraite. Les travailleurs non-salariés et leurs ayants droit bénéficieront, eux, du même panier de soins garanti aux salariés du secteur privé, pour une cotisation mensuelle ne dépassant pas 175 DH par mois.

Les prestations couvertes par l'AMO

L'AMO assure le remboursement ou la prise en charge directe des frais de soins relevant des prestations suivantes :

- Actes de médecine générale et de spécialités médicales et chirurgicales.
- Soins relatifs au suivi de la grossesse, à l'accouchement et ses suites.
- Soins liés à l'hospitalisation et aux interventions chirurgicales, y compris les actes de chirurgie réparatrice.
- Analyses de biologie médicale, radiologie et imagerie médicale, et explorations fonctionnelles.
- Médicaments admis au remboursement, poches de sang humain et dérivés sanguins.
- Dispositifs médicaux et implants nécessaires aux différents soins.
- Appareils de prothèse et d'orthèse médicales admis au remboursement, lunetterie médicale, soins bucco-dentaires, orthodontie pour les enfants.



- Actes de rééducation fonctionnelle et de kinésithérapie et actes paramédicaux.
- Suivi de la maternité et de l'enfant de moins de 12 ans.
- Hospitalisations médicales et chirurgicales.
- Suivi des Affections de longue durée (ALD) (par exemple : asthme chronique modéré ou sévère, diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant, accident vasculaire cérébral de tous types, insuffisance rénale aiguë, hypertension artérielle sévère, etc.) et des Affections longues et coûteuses (ALC) (51 pathologies prises en charge).
- Toutes les prestations de soins ambulatoires, y compris les prestations dentaires (soins conservateurs, soins chirurgicaux, prothèses dentaires et orthopédie dento-faciale pour les enfants de moins de 16 ans).

Les prestations relevant de la médecine dite douce ou alternative, comme la chirurgie esthétique, les cures thermales, l'acupuncture, la mésothérapie, la thalassothérapie et l'homéopathie, sont hors du champ de couverture de l'AMO. En cas de soins dispensés à l'étranger, le remboursement des frais

engagés est possible si l'assuré ou l'une des personnes à sa charge tombe subitement malade lors d'un séjour hors du pays. Le remboursement est effectué dans ce cas sur la base du tarif national de référence appliqué au Maroc. Il en est de même si l'assuré ne peut recevoir les soins appropriés à son état au Maroc. La prise en charge lui est accordée dans un établissement de soins étranger.

Le taux de remboursement

Le taux de remboursement s'établit à 70 % de la Tarification nationale de référence. Pour les maladies graves ou invalidantes, ce taux varie entre 77% et 100%.

Le taux de prise en charge atteint 90 % à 100 % pour les maladies nécessitant des soins de longue durée ou particulièrement coûteux, quand les soins sont dispensés dans les établissements publics de santé et les services sanitaires relevant de l'État. Si, par contre, ils sont assurés par des structures privées, ce taux varie entre 77% et 100%. ●

Hassan Boubrik

« Nous ferons tout pour être au rendez-vous »

Dans cet entretien, le directeur général de la CNSS Hassan Boubrik explique comment la généralisation de la couverture maladie aux travailleurs non-salariés a induit une grande transformation de la Caisse aussi bien en termes de systèmes d'information que de ressources humaines.

Propos recueillis par Jamil Manar

Le Canard Libéré : Dans quelles conditions se déroule l'opération de généralisation de l'AMO pour les travailleurs non-salariés et les ramedistes ? Le délai fixé à fin 2022 du bouclage du processus d'immatriculation de ces catégories sera-t-il respecté ?

Hassan Boubrik : Depuis le lancement de ce chantier Royal, nous travaillons d'arrache-pied et en étroite coordination avec les différents départements ministériels afin d'atteindre les objectifs dans les délais fixés. L'opération a connu une véritable accélération depuis décembre dernier, avec la publication de plusieurs décrets concernant différentes catégories de TNS. Aujourd'hui la quasi-totalité des décrets a été publiée et nous avons d'ores et déjà immatriculé plus de 2 millions de TNS, dont 900 000 agriculteurs. Les estimations initiales faisaient état d'un total de 3,5 millions de travailleurs TNS. C'est un chiffre très important et l'intégration de toute cette population demande beaucoup d'efforts de la part de l'ensemble des parties prenantes. Nous ferons tout pour être au rendez-vous.

S'agissant des Ramedistes, leur nombre s'élève à 4 millions de personnes si on compte uniquement les assurés principaux et à 11 millions si on prend en considération également les ayants droit. Leur intégration se fera après celle des TNS et après l'adoption des amendements nécessaires à la loi 65-00 relative à l'AMO. Nous travaillons sur les aspects techniques et opérationnels de cette intégration pour être prêts et boucler la généralisation de l'AMO, conformément au calendrier fixé par la loi-cadre.

Le chantier de la généralisation de la protection sociale lancé par le souverain fait passer le nombre d'assurés de la CNSS de 3,5 millions à 11 millions de Marocains. Comment la CNSS s'est-elle organisée pour gérer ce surplus d'activité en termes d'organisation générale et de charge de travail pour le traitement des dossiers ?

La CNSS a été appelée à jouer un rôle central dans ce grand chantier, ayant été désignée pour gérer le régime de couverture maladie des travailleurs non-salariés et des populations vulnérables. En 22 mois seulement, l'activité de la caisse devrait connaître une progression sans précédent. Le nombre d'assurés qui doit passer de 3,5 à 11 millions. En comptant les ayants droits, les bénéficiaires passeraient de 7 à 29 millions. Le nombre de dossiers traités évoluerait de 20 000 à près de 90 000 dossiers par jour. Tout ceci implique une transformation de taille de notre établissement.



Hassan Boubrik, directeur général de la CNSS.

Cette transformation a commencé par les systèmes d'information. Ils ont été adaptés pour prendre en charge une population totalement différente des salariés aussi bien en matière d'adhésion de déclaration ou de recouvrement des cotisations. Ces systèmes ont été significativement améliorés pour s'assurer de leur robustesse, de leur performance, de leur sécurité et de leur capacité à traiter un flux de données et de transactions beaucoup plus important que ce qui se fait actuellement.

Nous avons renforcé nos capacités par le recrutement de nouvelles ressources humaines. Nous avons également augmenté la taille de notre réseau et établi plusieurs partenariats avec les réseaux de proximité. Grâce à ces partenariats, des milliers de points de contact ont été mis à la disposition de nos assurés pour le dépôt des dossiers de remboursement et pour assurer d'autres services.

Par ailleurs, nous avons adapté notre organisation en renforçant les structures en charge de la relation clientèle et de la qualité de service, ainsi que celles en charge des prestations, notamment le pôle AMO. Enfin, un accent particulier a été mis sur la transformation digitale de la Caisse.

La CNSS, basée sur un régime solidaire, a-t-elle les moyens au-delà de la branche maladie de financer dans des conditions optimales les dépenses sociales de l'ensemble de la population couverte ?

La CNSS gère des régimes de protection sociale contributifs. L'équilibre financier doit être assuré entre, d'une part les ressources constituées essentiellement des cotisations et des revenus des placements des réserves, et d'autre part les dépenses constituées des prestations et des charges de gestion.

Ces régimes, en particulier ceux de l'assurance maladie et des pensions, feront certainement face à des défis énormes induits par le vieillissement de la population. Notre devoir est d'anticiper bien à l'avance ces évolutions et c'est pourquoi nous procédons régulièrement à des études actuarielles pour projeter les données financières sur le moyen et long terme. Ainsi et dans le cas où ces projections indiqueraient un déficit probable, les réformes nécessaires pourraient être prises suffisamment à temps. ●

AMO : Ce qu'ils en pensent

Jilani Nahli

Commerçant dans le secteur de la boucherie et acteur associatif

Le chantier de la généralisation de la protection sociale est une bonne idée en soi. J'ai déjà commencé le paiement de mes cotisations et ma charge annuelle peut atteindre jusqu'à 4 000 DH. Toutefois j'ai constaté que le niveau des remboursements reste en dessous de mes attentes, avis partagé par plusieurs professionnels dans la même situation que moi. J'ai fait l'expérience avec un dossier d'analyses d'un montant de 900 DH. Le montant de remboursement n'a pas dépassé les 250 DH, ce qui est vraiment dérisoire. On veut un taux de prise en charge des frais de santé du même niveau que la CNOPS. Toutefois, l'effort fourni au niveau de la sensibilisation a permis aux travailleurs indépendants de comprendre l'importance de la protection sociale. Dans mon cas, et vu que je paie un montant important annuellement, je préfère souscrire une assurance privée. Elle coûtera certainement beaucoup plus cher que ce que je cotise actuellement mais elle me permettra de percevoir un remboursement d'environ 80 % sur mes dossiers de maladie..



Ali Benali

Travailleur indépendant

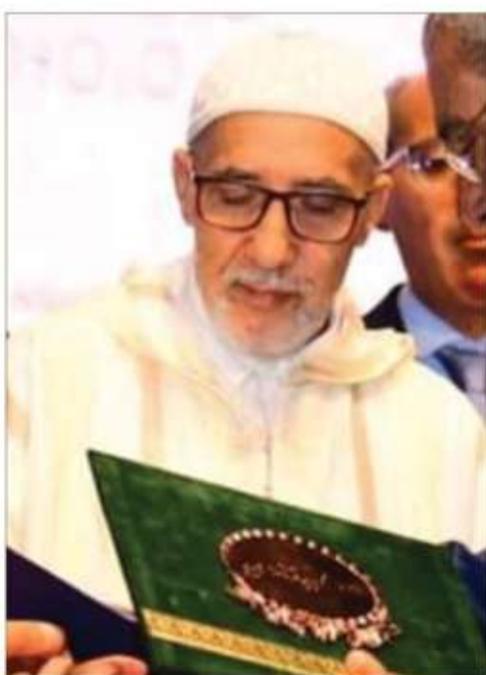
En tant qu'ancien employé, j'ai été déclaré à la CNSS. Mais une fois que je me suis installé pour mon propre compte, j'ai perdu l'accès aux prestations sociales.

La généralisation de la protection sociale à toute la population m'a permis d'adhérer de nouveau à la CNSS en tant qu'indépendant et je paie mes cotisations depuis 5 mois déjà. Toutefois, j'ai constaté plusieurs lacunes dans la mise en œuvre de ce chantier. Je peux vous donner l'exemple des cotisations qui sont fixées à 135 DH pour notre catégorie. Cette cotisation grimpe rapidement à 150 DH, voire à 160 dans certains cas pour les versements effectués chez les partenaires de la CNSS. Ces prestataires touchent une commission allant de 15 à 30 DH pour chaque paiement. Une somme que je trouve assez élevée surtout pour des travailleurs dont les conditions sont difficiles. J'ai été également surpris d'avoir été immatriculé à la CNSS sans que j'en sois informé au préalable. J'ai alors reçu un message m'informant que je suis redevable à la CNSS de trois mois de cotisations alors que l'adhésion s'est faite en quelque sorte à mon insu. À part ces remarques, je pense que l'AMO est globalement satisfaisant et les travailleurs en sont demandeurs car les frais médicaux sont considérables et pèsent lourd dans les budgets des familles.



Driss Mouden

Commerçant dans le textile



Je suis le premier Marocain à bénéficier de la généralisation de la protection sociale. J'ai été reçu par le ministre de la Santé et de la Protection sociale et j'ai reçu ma carte de l'AMO en tant que premier bénéficiaire de cette opération avec ma femme. Je suis globalement satisfait du rendement de cette couverture. Les réponses aux dossiers de maladie se font dans un délai que je trouve raisonnable allant entre 15 et 20 jours. J'ai aussi subi une opération chirurgicale dernièrement et j'ai été pris en charge conformément à ce qui est prévu par l'AMO.

En tant qu'assuré AMO, j'appelle mes collègues commerçants et tous les travailleurs indépendants à adhérer à l'AMO. On ne mesure l'importance et la valeur d'être couvert qu'une fois frappé par la maladie.

Meriem Idhsein

Artisane à Kenitra



En tant que travailleuse dans le secteur de l'artisanat depuis plus de 30 ans, je trouve que le chantier de la généralisation de la protection sociale est une initiative louable qui vient répondre à une immense attente. Considéré comme le deuxième employeur du pays après l'agriculture, le secteur de l'artisanat emploie des centaines de milliers de personnes qui ne bénéficiaient jusqu'ici d'aucune assurance maladie. Toutefois, la mise en place de l'AMO pour les artisans s'est accompagnée de certains petits problèmes liés au fait que le recensement des artisans et leur immatriculation sur les registres de la CNSS s'est fait directement à travers le registre national de l'artisanat qui regroupe tous les travailleurs du secteur. Ce n'est pas la bonne approche à adopter car celle-ci a pu provoquer une double immatriculation du fait de l'adhésion déjà effective d'un

des conjoints à l'une des caisses de protection sociale. Je connais des artisanes qui ont préféré se faire radier du registre national de l'artisanat de peur de ne plus bénéficier des prestations de la mutuelle qui est plus avantageuse de leurs maris fonctionnaires. ●

Le groupe Akdital se dote d'une Fondation

Émanation du groupe de santé privé éponyme, la Fondation AKDITAL est née. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires des pouvoirs publics, cette structure va pouvoir s'atteler à sa mission précisée dans un communiqué rendu public mardi 5 juillet : « assister et accompagner les personnes vulnérables bénéficiant valablement du Ramed » et qui sont en incapacité financière de régler leurs frais de soins. L'examen des dossiers des patients démunis est dévolu à une Commission composée de médecins siégeant au Conseil d'Administration. Cette Commission statue en fonction d'un certain nombre de paramètres comme l'urgence médicale, la lourdeur de la pathologie, l'âge du patient et la réversibilité du cas mais également en fonction des capacités financières et des ressources budgétaires dont dispose la Fondation.

Les patients dont le dossier médical aura été retenu par une commission dédiée pourront alors se faire soigner à titre gracieux dans les établissements de santé du groupe AKDITAL. Les prises en charge accordées concernent la chirurgie cardiaque, les pathologies cancéreuses et la chirurgie de la cataracte.

Présidée par le docteur Fatima Akdim, médecin spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale et militante dynamique dans le tissu associatif, la Fondation, qui a d'ores et déjà noué des partenariats avec plusieurs associations, est dirigée par un conseil d'administration comprenant 13 membres élus par l'assemblée générale pour un mandat de



AKDITAL
FONDATION

7 ans. Les associations présentant des dossiers de malades éligibles et préalablement sélectionnés par leurs soins, sont appelés à prendre en charge les dépenses en matière de consommables, pharmacie et autres prestations de laboratoire et de radiologie lorsque le cas médical est agréé par la commission.

Leader de la santé privée au Maroc, le Groupe AKDITAL fait de l'accessibilité aux soins une priorité dans sa mission. Le groupe AKDITAL se fixe comme objec-

tif de développer à travers le Maroc un réseau d'établissements de santé dispensant des soins de qualité et une prise en charge globale aux standards internationaux.

Le Groupe compte actuellement un réseau de 9 établissements de santé multidisciplinaires et spécialisés : A Casablanca la Clinique Jerada à (Oasis), la Clinique Ain Borja, le Centre International d'Oncologie (Oasis), la Clinique Longchamps, l'Hôpital Privé Ain Sebaa, la Clinique Da Vinci, la Clinique Atfal. A El Jadida la Holding AKTIDAL compte l'Hôpital Privé et le Centre International d'Oncologie.

D'ici à fin 2022, 5 nouvelles infrastructures de santé (Agadir, Casa-Sidi Maarouf, Safi, Casa-Bouskoura, Salé) seront opérationnelles, ce qui fera passer la capacité litière du Groupe à 1.500 lits.

Six nouvelles unités en cours d'achèvement porteront le parc d'infrastructures de santé opérées par le Groupe à 20 établissements de haut niveau à travers le territoire national à l'horizon 2023. ●

Les futurs médecins tirent la sonnette d'alarme

Le grand malaise

Un groupe d'étudiants en médecine ont organisé mardi 5 juillet un sit-in aux abords du parlement pour attirer l'attention des responsables sur la dégradation de leur formation.

La formation en médecine, en médecine dentaire et en pharmacie dans les facultés publiques accuse de nombreux déficits. La volonté des pouvoirs publics d'augmenter le nombre de médecins pour se rapprocher des normes internationales, soit 15,3 médecins pour 10 000 habitants (au lieu des 7,3% pour 10 000 habitants actuellement), se heurte à l'absence d'une infrastructure hospitalo-universitaire où les futurs médecins peuvent se faire encadrer dans des conditions convenables par des professeurs expérimentés au cours de leurs stages de formation sur site. De même, la majorité des étudiants restent financièrement dépendants de leur famille faute de bourses et indemnités conséquentes. Dans cet état des lieux peu reluisants, les conditions qui sont réunies sont celles de l'exaspération propre à pousser ces étudiants à envisager un départ à l'étranger après l'obtention de leur diplôme.

Insuffisance de structures permettant de réaliser des stages et des formations pratiques

Les étudiants en médecine, en médecine dentaire et en pharmacie dénoncent depuis longtemps le surpeuplement des facultés, le manque de moyens matériels et financiers, le faible taux d'encadrement et l'insuffisance de sites pour effectuer stages et formations sur le terrain. La situation est telle que les premières promotions issues des facultés de médecine de Tanger et d'Agadir risquent de finir leur cursus sans avoir effectué le

moindre stage dans un hôpital universitaire en raison du retard pris dans la construction des CHU de ces deux villes. Ce qui a poussé la Commission nationale des étudiants en médecine (CNEM), à boycotter, mardi 5 juillet, les stages, les gardes et cours de Travaux pratiques (TP) et Travaux dirigés (TD), et à organiser le même jour un sit-in devant le Parlement. Pour la CNEM, qui milite ardemment contre l'intégration dans le circuit universitaire national des étudiants en médecine marocains d'Ukraine, le choix d'augmenter les effectifs de médecins ne peut se faire au détriment de la qualité de la formation.

Selon une étude récente réalisée par le CNEM, la majorité des étudiants en médecine dépendent financièrement de leurs familles. Une enquête qui révèle aussi que les apprenants en dentaire et en pharmacie ne bénéficient d'aucune bourse ou aide systématique pouvant leur permettre de couvrir une partie de leurs frais d'études. Seuls 18% (un échantillon de 5.000 étudiants sondés) perçoivent la bourse « Minhaty ». Quant aux deux autres bourses disponibles, destinées aux enfants des adhérents des Fondations Mohammed VI pour les œuvres sociales des enseignants et Hassan II pour la santé, 16% d'entre eux bénéficient d'une bourse accordée par la première Fondation et 4% par la seconde. S'agissant des étudiants externes de 3ème année, ils sont rétribués 630 DH par mois pour leurs activités hospi-

talières et ambulatoires, soit 21 dirhams par jour ! La dèche. Dur, dur la vie des futurs médecins...

La rémunération pour les missions autorisées par le ministère de la Santé au profit des étudiants de la septième année de médecine et qui a été élargie au profit des étudiants de la sixième année de médecine dentaire et de pharmacie est passée, quant à elle, de 1500 à 2000 DH par mois. Au mal-être de l'hôpital répond le malaise des futurs médecins. C'est grave docteur ? ●



Généralisation de la couverture médicale

Des défis et des handicaps

Dans cet entretien, Saâd Taoujni, du haut de son expertise reconnue dans le domaine de santé, aborde les enjeux de la généralisation de l'assurance maladie et les obstacles susceptibles de se dresser devant la mise en point d'une offre de soins de qualité.*

Propos recueillis par Jamil Manar

Le Canard Libéré : Le ministre délégué au Budget Fouzi Lekjaa a annoncé récemment la fin du RAMED et l'accès des démunis aux mêmes droits que les salariés et les fonctionnaires. Qu'en pensez-vous ?

Saâd Taoujni : Les chiffres avancés le 26 mai 2022 sont impressionnants et contradictoires : sur une population de 35 millions d'habitants d'après Fouzi Lekjaa (Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population, la population marocaine compte 37,7 millions d'âmes), dont les 2/3 vivent dans la précarité, soit entre 23 et 25 millions de personnes. Cependant, selon le ministre délégué, les démunis seraient toujours 11 millions. Ce chiffre est resté invariable depuis plus d'une décennie ! Or, les dégâts des deux grandes crises récentes, essentiellement le covid et le taux élevé d'inflation provoqué par la guerre en Ukraine, sur les populations en situation de précarité et de pauvreté sont colossaux. L'impact sur leur revenu déjà maigre doit être considérable. Les données officielles avancées sont reprises dans tous les discours tandis que les cartes du RAMED ne sont plus délivrées et que le Registre Social Unifié n'a toujours pas vu le jour malgré les recommandations de la Banque Mondiale depuis 2014.

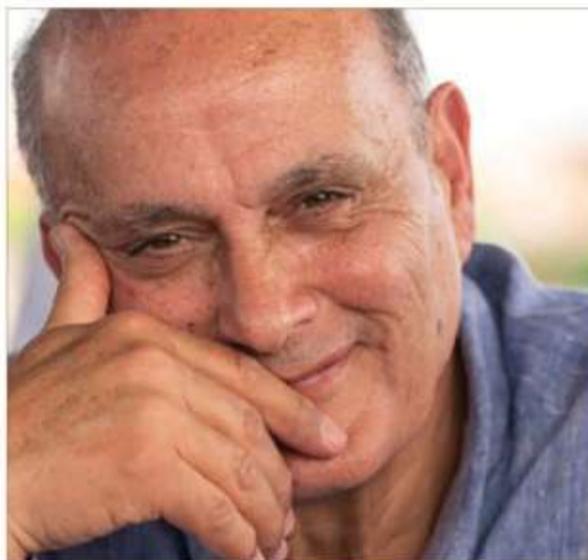
Donc, selon vous, les chiffres livrés par M. Lekjaa sont en-deçà de la réalité ?

Affirmer que les démunis bénéficieront des mêmes droits et prestations que les salariés interpelle à plus d'un titre, quand les rapports officiels signalent que quatre salariés sur cinq ne déposent aucun dossier de remboursement à la CNSS, les soins externes n'étant pas pris en charge et nécessitant le paiement direct et la présentation avant deux mois du dossier de remboursement. D'autre part, les salariés cotisent plus que les fonctionnaires et sont moins bien remboursés alors qu'ils sont régis par la même loi. Le restant à payer pour les deux catégories dépasse les 50% des frais réellement engagés. Par ailleurs, les démunis n'étant pas bancarisés, comment pourraient-ils être admis dans les cliniques privées, (concentrées dans 4 grandes régions) sans présenter un chèque de garantie et attendre la délivrance de la prise en charge définitive ? Sans oublier que parfois elle est refusée ou acceptée partiellement par la CNSS.

Qu'en est-il du problème de la tarification ?

Le problème de la tarification pour un nombre limité d'actes est posé dans les mêmes termes depuis 2009. Pourtant certains actes et produits pharmaceutiques sont plus chers au Maroc que dans des pays européens. Le ministre du Budget a par ailleurs annoncé que l'enveloppe consacrée au RAMED s'élève à 9 milliards de DH, chiffre repris depuis la présentation de la Loi-Cadre sur la réforme de la protection sociale en mars 2021, alors que les budgets 2021 et 2022 n'ont accordé que 4,2 milliards de DH par an au RAMED. Le montant des allocations familiales (14,5 MMDH) débloqués au profit de 7 millions d'enfants est supérieur à celui de 22 millions de ramédistes et de travailleurs non-salariés. Si ces deux catégories sont constituées chacune de 11 millions de bénéficiaires, est-ce que cela signifie que le nombre des travailleurs salariés est de 14,6 millions (Base HCP : 36,6 millions d'habitants en juin 2022), soit 40%, tandis qu'ils n'étaient que 31% en 2016 ? La protection de plusieurs catégories comme les Aides familiaux et les chômeurs, est encore occultée. Les chiffres contradictoires concernant la population et le financement sont déroutants.

Selon les chiffres officiels, la couverture des indépendants et des travailleurs non-salariés (TNS) a atteint 8 millions de bénéficiaires. Qu'en est-il réellement ?



Saâd Taoujni*.

M. Lekjaa a affirmé que 22 décrets fixant le revenu forfaitaire mensuel de cette catégorie ont été signés et publiés et que 70 % de l'objectif a été atteint. Or, la réalité est tout autre : 2 millions de TNS ont été déclarés par les organismes de liaison et non pas assurés et réglés leurs cotisations. D'ailleurs, le chef de gouvernement a affirmé que seuls 10% d'entre eux ont payé leurs adhésions.

Ne pensez-vous pas que la généralisation de l'AMO risque d'être handicapée par la pénurie du personnel soignant qui frappe le Maroc du fait du départ d'un nombre croissant de praticiens vers l'étranger ?

Effectivement, la généralisation de la couverture médicale (AMO) et l'augmentation potentielle de la demande risquent de se heurter fortement à l'absence d'une offre de soins conséquente due principalement à un manque inédit et grave de ressources humaines sanitaires (RHS) qui sont au demeurant très mal réparties entre les régions et les provinces. La carence en personnel soignant n'épargne pas non plus le secteur privé, appelé à pallier les insuffisances endémiques de l'État dans le domaine de la santé. Savez-vous que des provinces entières du Maroc profond n'ont pas de réanimateurs, de psychiatres, de gynécologues, de traumatologues, etc. alors que l'OMS a alerté dès 2006 les pouvoirs publics sur un manque aigu de RHS. Le Maroc s'est engagé alors à former 3300 médecins par an. Mais au final, il n'en a formé que 1500 dont un tiers préfèrent s'expatrier.

Récemment, ce manque a été qualifié pudiquement de chronique, en réalité la situation est beaucoup plus dramatique et alarmante. Le manque de candidats aux concours de résidanats et d'internat en médecine conjugué à la rareté des candidats aux postes de médecins généralistes à pourvoir devraient donner des insomnies aux responsables du secteur. De même, les médecins étrangers, pour lesquels la loi adoptée en juillet 2021 a ouvert l'exercice de la profession au Maroc, ne se bousculent pas à la porte (moins de 50 candidats jusqu'à ce jour). Les raisons de cette absence d'engouement résident dans le fait que la demande de RHS est mondialisée et que le Maroc ne jouit pas de beaucoup d'atouts pour rivaliser avec des pays offrant de bien meilleures conditions en termes de revenus, de confort de vie et de formation (Rappelons que les médecins marocains se sont plaints à maintes reprises de la qualité de la formation reçue dans leur pays).

Pensez-vous que les maux de la santé publique au Maroc proviennent d'une insuffisance des moyens alloués ?

Les pouvoirs publics parlent d'un budget d'investissement de 7 mil-

liards de DH pour 2022, alors que le budget de fonctionnement et surtout la masse salariale ne varient pas suffisamment pour régler le problème de la faible rémunération offerte aux RHS du public qui souffrent d'une absence de motivation alors que leurs conditions de travail sont pour le moins difficiles. Le nouveau modèle de développement manque d'ambition en la matière, il n'a prévu que 45 professionnels de santé pour 10 000 habitants en 2035, contre 15 actuellement. The Lancet estime en 2022 le besoin à 108,9. Le Maroc aurait besoin de 150 000 à 200 000 professionnels de la santé mais l'État ne réserve chaque année que 5500 postes budgétaires.

Le Maroc sera-t-il prêt à la généralisation de l'AMO d'ici fin 2022 ?

Étant donné les difficultés évoquées ci-dessus et la conjoncture géopolitique actuelle qui accroissent les charges de la compensation, augmentent l'inflation et réduisent le taux de croissance ainsi que les effets de la crise sanitaire qui perdurent, il serait très difficile d'affirmer la généralisation de l'AMO sera effective dans un délai de 6 mois. En tout cas, la question est posée alors même que l'on continue à affirmer le contraire de manière quasi unanime. ●

Saâd Taoujni, un parcours au service de la santé

- Consultant en politique et management de la santé et de la protection sociale. 37 ans d'expérience dont 30 ans à la CNSS ;
- Enseignant associé à l'Université Mohamed VI Polytechnique de Benguerir et Sciences Po Paris 2017/2018 et à la Faculté des Lettres de Ben M'sik de Casablanca depuis 2017 ;
- Consultant et auteur de plusieurs études des systèmes de santé en Afrique Subsaharienne pour le compte de la Fondation Mohammed VI de Développement Durable présidée par Mostafa Terrab (OCP) ;
- Réalisation d'études stratégiques des unités médicales: études juridique et institutionnelle, (Partenariat Public Privé, gestion déléguée,...) ;
- * Élaboration de la stratégie médicale, business plan, budgets, plan d'action, système d'information, tarification médicale, responsabilité médicale, ... ;
- Conférencier et modérateur de panels sur les politiques publiques ;
- Membre de la Fédération des Ligues des Droits des Femmes ;
- Membre de Transparency-Maroc ;
- Membre de l'Institut Marocain des Relations Internationales (IMRI) ;
- Diplômé en sciences politiques, en droit public (administration et gestion des entreprises publiques) Grenoble 1979 et en droit international du développement à l'Université de Paris V en 1981 ;
- Doctorant de 1981 à 1986 à Paris V. Administration agricole et développement rural au Maroc ;
- Auteur de plusieurs articles portant sur le droit et l'économie de la santé, et la généralisation de la protection sociale. ●



الضمان الإجتماعي
+الO%+ +ال%E%+
CNS
ملتزمون بحمايتكم

كولشي كاي تسنى،
إلا الصحة ماكتسناش،
هادشي علاش درت 'AMO

عبد السلام بنيس
صيدلي

تسجيل على
macnss.ma
أو فمكاتب القرب المعتمدة



التسجيل ف 'AMO إجباري

Adéquation offre et demande de soins

Pour un partenariat public-privé revisité

Les défis qui attendent le système de santé national sont liés au financement de la santé certes mais surtout à l'adéquation besoin-demande-offre et à une gouvernance efficiente où le PPP pourrait jouer un rôle de premier plan.

Pr. Jaâfar Heikel *

L'adéquation entre besoin, demande et offre devrait être optimale mais ce n'est pas le cas car ce triumvirat est débalancé avec plus ou moins d'acuité selon les régions. Depuis la mise en place de l'AMO et particulièrement sa composante RAMED, l'Etat n'a pas réussi à adapter l'offre à la nouvelle demande de soins. Une des raisons à cela réside dans la non compréhension (ou analyse opérationnelle) du parcours de soins du patient marocain (parcours de soins « stochastique »). Les modélisations mathématiques et la réalité

est-elle par essence une responsabilité strictement étatique ? Je ne le pense pas et je reste persuadé qu'avec un canevas et des besoins définis, des gardes fous et des contrôles a posteriori nous pourrions faire mieux. Évidemment, il y a d'autres déterminants de l'atteinte des objectifs santé qui sont essentiellement sociaux et économiques dont le rôle est décisif dans l'utilisation des services de santé. La capacité de paiement des ménages, ce qu'on appelle le « out of Pocket », détermine l'utilisation des services de santé de façon importante mais pas uniquement. La preuve en est que les principaux clients des cliniques privées sont les personnes possédant l'AMO et non pas une assurance privée. Par ailleurs 26% de « Ramedistes » (qui deviendront des « AMOISTES »), c'est-à-dire les populations les plus vulnérables, utilisent quand même les services d'une clinique privée alors qu'ils n'en ont pas les moyens, ce qui les pousse vers l'emprunt familial ou l'endettement. En fait, on s'est rendu compte qu'au niveau des différents territoires ou régions il y a des effets paradoxaux de la couverture sanitaire universelle qui est fondamentale pour notre pays. Les plus pauvres utilisent les services de santé publique et appauvrissent les hôpitaux non préparés en termes de ressources pour faire face à cet afflux massif de patientèle vulnérable (75% de la patientèle des hôpitaux publics). La classe moyenne et aisée orientent dans 90% des cas les frais de santé vers le secteur privé et cela dans la majorité des régions du pays. La situation étant plus critique lorsque le secteur privé est peu développé dans les régions initialement défavorisées. Au total, les défis qui attendent le système de santé national sont liés au financement de la santé certes mais surtout à l'adéquation besoin-demande-offre et à une gouvernance efficiente où le PPP pourrait être une des réponses majeures. Il faut repenser cette couverture sanitaire universelle à la lumière d'une offre qui soit en adéquation avec les besoins et la demande mais au niveau des régions, en tenant compte des disparités considérables intra et interrégionales. Il faut également tenir compte des déterminants épidémiologiques et de la compréhension de l'utilisation des services de santé au Maroc. On ne peut pas copier le modèle français ou le modèle allemand ou le modèle canadien. Il



La qualité des soins doit être la même pour tous les Marocains...

faut créer un modèle de financement de la CSU (Couverture sanitaire universelle) où la contribution des ménages soit capée à 25% des DTS.

Mission complexe

Il faut absolument que le secteur privé soit intégré dans cette mission de service public. Une mission de service public assurée en partie par l'État mais qui peut également être assumée par le secteur privé. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a demandé une refonte du système de santé mais pas une réforme. Cette refonte passe également par un changement de paradigme. Un des leaders de l'économie de la santé en France disait qu'il ne faut plus parler de gouvernance mais de « gouvernementalité ». Ce qui implique la nécessité de changer de gouvernance mais aussi de mentalité et ne pas voir dans le secteur privé un adversaire mais comme un partenaire dans une mission complexe et difficile à gérer par l'État seul ou le privé seul. Pour cela, il faudra avoir sans doute le courage de changer certaines choses dans la définition du rôle du ministère de la Santé qui doit rester, bien sûr, dans son rôle régalien mais sans être un prestataire de services à part entière. Dans ce cadre, il me paraît primordial de repenser l'unification des caisses d'assurance-maladie car nous avons probablement trop d'intervenants en matière de prévoyance sociale au Maroc avec une insuffisance de coordination, des prérogatives qui se chevauchent et une régulation peu optimale. Dans cette optique, la Haute autorité de la régulation intégrée de la santé (HARIS) pourrait jouer un rôle crucial si elle est bien pensée, structurée, organisée et indépendante. En conclusion, il faut aussi beaucoup de courage politique parce que changer un système de santé nécessite du

courage politique. Je suis pour que l'État reste fort dans son rôle de régulateur, de concepteur, de garant du droit à la santé qu'assure la Constitution mais avec plus d'équité sanitaire et plus d'accès aux soins. Changer de paradigme veut dire que la voie de la couverture sanitaire universelle marocaine n'est pas spécialement la voie de la couverture sanitaire en France, n'est pas la voie de la couverture sanitaire en Allemagne, ou dans d'autres pays. Cette voie qu'il faut absolument revoir dans le cadre d'un parcours de soins coordonné, tenant compte des besoins locaux et des capacités socio-économiques et sanitaires de chaque région où le secteur privé, tout en étant tenu par l'obligation de résultats économiques, est mis à contribution pour une mission de service public. Le Maroc a besoin d'une couverture sanitaire universelle réelle. Mais il faut revoir sa mise en œuvre en termes d'accès total aux services de santé de qualité, efficaces et abordables économiquement. On a paupérisé les structures étatiques hospitalières, on a aggravé dans certaines situations l'insatisfaction des patients par rapport au système sanitaire et on n'a pas amélioré de façon substantielle les dépenses catastrophiques de santé des ménages. Il faut penser région, PPP, évaluation, reddition des comptes et surtout, encore une fois, il faut penser à cette adéquation besoin-demande-offre si nous voulons arriver à un système de santé efficient. Parce qu'aujourd'hui, dans le contexte marocain, malgré tous les efforts qui ont été déployés, on ne peut pas accepter que le citoyen paye autant pour sa santé. La santé est un droit fondamental. Il est vrai qu'elle a un coût. Mais elle n'a pas de prix. ●

* Professeur de Médecine et Docteur en Économie



Pr. Jaâfar Heikel

du terrain montrent que l'on explique la réalité, que dans 49% des cas, voire 50%. En fait, une bonne partie du comportement d'utilisation des services de santé n'est pas modélisable parce que il y a beaucoup de choses qui ne s'expliquent pas rationnellement. Pourquoi les indicateurs de productivité, de performance et de qualité des soins sont aussi différents entre les secteurs public et privés ? Pourquoi le partenariat public-privé qui a été expérimenté avec la dialyse, la tuberculose n'a pas été renforcé, optimisé et généralisé sur le plan organisationnel, de gouvernance ou de partage des responsabilités ? Pourquoi une médecine à plusieurs vitesses alors que nous pourrions avoir un paquet minimum de services de santé pour tous, accessibles, de qualité et évaluables ? La mission de service public

Appels d'offres en matière de santé

L'épidémie du moins-disant

Pour combattre en amont la fraude et la corruption qui sévissent dans la commande publique, il est nécessaire de faire évoluer le code des marchés publics vers la notion du mieux-disant. Explications.

Ahmed Zoubair

Le scandale qui a ébranlé le ministère de la santé dont un certain nombre de cadres avec leurs supposés complices dans le secteur biomédical ont été interpellés en mars dernier et mis sous écrou dit un certain nombre de dysfonctionnements de taille. A commencer par le code des marchés publics et sa sacro-sainte règle du moins disant qui fait attribuer le marché à l'entreprise qui propose le meilleur prix. Pour remporter la transaction, il suffit simplement de tirer les coûts au plus bas et c'est cette notion de moins disant qui favorise de manière intrinsèque fraude, corruption, surfacturations et ententes illicites, surtout lorsque l'offre est anormalement basse. Ce qui est déjà douteux. Prenons par exemple une offre cassant les prix pour la fourniture de scanners. Pour un appareil de référence identique, la fourchette des prix est évidemment énorme, l'écart étant déterminé par un certain nombre de critères, essentiellement la qualité technique de l'appareil, sa fiabilité et sa valeur ajoutée technologique. Le soumissionnaire malintentionné, de mèche avec l'acheteur public du ministère de la Santé, sera tenté de fournir des scanners de moindre qualité avec un prix sensiblement moins élevé que son concurrent qui propose, lui, des scanners performants et fiables avec garantie et maintenance à la clé. Dans cette vision du moins disant, c'est l'État qui perd sur toute la ligne, puisque les scanners bon marché ne tarderont pas à tomber en panne au bout de 6 mois ou 1 an, et donc seront jetés au rebut pour en commander d'autres (un nouvel appel d'offres doit être lancé) alors que la situation aurait été meilleure pour les finances publiques mais aussi les services de santé si le choix s'était porté dès le début sur le dispositif médical de la deuxième entreprise dont les produits ont une durée de vie beaucoup plus longue. Curieusement, les faiseurs des appels à la concurrence de la santé n'ont pas fait de la maintenance technique du matériel, qui est une prestation fondamentale, un



Les appels d'offres de la santé, une opacité chronique...

critère d'attribution des marchés, mais préféré la sous-traiter à d'autres sociétés... Autrement dit, le vendeur de l'appareil n'est pas celui qui en assure le suivi et l'entretien. Cherchez l'entourloupe !

Dérives

Moralité : le code des marchés publics, tel qu'il est dévoyé, est profitable surtout aux enseignes qui produisent, avec la complicité des acheteurs publics, non pas une offre digne de ce nom mais juste des bas prix bas pour des prestations à la qualité souvent médiocre. Dans l'objectif inavoué de siphonner l'argent public en usant de diverses pratiques malhonnêtes.

Ce sont ces dernières que s'est vue reprocher la trentaine de cadres, ingénieurs et employés des services centraux et régionaux du département de la Santé, ainsi que la brochette de chefs d'entreprise du biomédical, interpellés récemment. Agissant en bande organisée, les mis en cause, accusés d'avoir détourné l'argent public à des fins d'enrichissement illicite, n'ont fait que s'introduire dans la brèche des dérives permises par la notion du moins disant telle qu'elle peut être appliquée.

Seule solution pour combattre en amont ce qui res-

semble à une véritable épidémie de fraude qui ronge la commande publique en général ? Faire évoluer la passation des marchés publics vers la notion du mieux-disant, fondée sur la technique de pondération des critères de prix et de valeur technique.

Savez-vous que le ministère de la Santé a affaire à quelque 2.000 entreprises spécialisées dans l'importation des dispositifs médicaux ? C'est un chiffre excessif pour un pays de 35 millions d'habitants. Cela veut dire que la commande publique en matière de santé manque de cohérence et ressemble plutôt à un grand bazar. Dans le lot, on trouve de tout, les représentants des géants mondiaux du secteur, des opportunistes de l'importation sans expertise reconnue ni personnel compétent ou de simples enseignes dépourvues de la moindre référence technique, spécialisées juste dans l'achat et la revente. Ces 2.000 sociétés d'inégale valeur se disputent un gâteau d'environ 3 milliards de DH. Pour mettre de l'ordre dans ce foutoir et introduire une bonne dose de transparence dans les appels d'offres, le bon sens gestionnaire commanderait une autre démarche : recourir à des achats groupés du matériel pour l'ensemble des structures de soins publiques en mettant en concurrence les professionnels du biomédical qui ont pignon sur rue. ●

Le diagnostic de Redouane Semlali

Le président de l'Association nationale des cliniques privées (ANCP), Redouane Semlali, explique dans cet entretien les préalables d'une relation de confiance entre les patients et les cliniciens tout en abordant les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'offre de soins.

Propos recueillis par Saliha Toumi

Le Canard Libéré : Comment les cliniciens nationaux ont-ils accueilli la décision royale de généraliser l'AMO à l'ensemble de la population ?

Redouane Semlali : Nous pensons que la décision royale est d'abord une chance pour le citoyen marocain qui a le droit comme tout citoyen respecté par son pays d'avoir une assurance et une couverture médicale digne de ce nom. Bien entendu, les cliniciens sont heureux d'apprendre cette nouvelle parce que la généralisation de l'AMO permettra à beaucoup de patients d'accéder aux soins en réglant certains problèmes d'ordre financier qui des fois rendent difficile la relation médecin-malade. En somme, ça mettra les praticiens dans une position plus confortable. Ceci dit, bien sûr, il y a des points qui restent à éclaircir et sur lesquels on pourrait revenir.

Qui dit généralisation de l'assurance maladie dit possibilité pour les malades quelle que soit leur situation financière d'aller se soigner dans les hôpitaux ou les cliniques. Un patient démuné et non bancarisé qui se présente dans une clinique avec une assurance basique pour une opération urgente sera-t-il pris en charge ?

A travers le monde, il existe un système d'assurance maladie universelle où le restant à charge (RAC) pour le patient est pratiquement nul. En France, quand le patient possède une carte Vitale, il accède gratuitement à la presque totalité des soins et ne paie de sa poche que les soins dispensés par des médecins qui prennent des suppléments d'honoraires ou qui ne sont pas conventionnés. Ceci étant dit, il est vrai, qu'il existe des patients qui sont en incapacité de s'acquitter du montant restant à charge qui n'est pas uniquement dû à des suppléments d'honoraires mais à certains traitements qui ne se sont pas remboursés et qui ne figurent pas dans le panier des soins. Il s'agit par exemple d'actes en relation avec certaines nouvelles technologies ou certaines nouvelles acquisitions thérapeutiques. En somme, le système assurantiel parfait n'existe pas. Je pense que nous devons apprendre, nous investisseurs et praticiens, à opter pour des investissements adaptés à notre contexte social et à la volonté de l'équilibre financier de l'assurance-maladie. Chez les Américains cela s'appelle « le minimum requis ». Il va falloir donc que dans nos standards thérapeutiques que l'on mette en place un minimum requis qui permettra, sans recourir à des frais superflus pouvant devenir un obstacle à l'accès aux soins pour les patients indigents, de les soigner sans diminuer leurs chances de guérison.

Les cliniques sont souvent pointées du doigt par la population pour les raisons que vous connaissez. Ces critiques procèdent sans doute d'une méconnaissance de la réalité des cliniques qui agissent dans une logique d'entreprise commandée par les impératifs de rentabilité, compte tenu de l'importance des investissements engagés. Quelles sont les contraintes et les difficultés rencontrées en tant qu'investisseurs et comment sinon les faire supprimer du moins en atténuer le poids ?

Certes, on ne peut pas nier l'existence de pratiques inacceptables dans certaines cliniques. L'association nationale des cliniques privées (ANCP) que j'ai l'honneur de présider les condamne fermement. Fort heureusement, il s'agit d'une minorité. Dans la vision et les objectifs de notre association figure une charte éthique qui conditionne l'intégration de notre communauté. S'agissant de la perception des cliniques par la population, nous n'en sommes pas entièrement responsables aujourd'hui. Sincèrement, comment vou-



Redouane Semlali, président de l'Association nationale des cliniques privées (ANCP).

lez-vous être accepté par une communauté de patients quand seulement trois malades sur 10 bénéficient d'une couverture médicale? Comment voulez-vous être apprécié par la population alors que la tarification nationale de référence (TNR) est qualitativement et quantitativement insuffisante ? Le panier de soins mis en 2006 n'a pas changé, des soins qui ne sont pas dans l'arsenal thérapeutique y figurent alors que nombre de stratégies de traitement n'y figurent pas bien qu'elles soient indispensables pour le malade ! La vérité vraie est que le panier de soins toujours en vigueur est devenu insuffisant. La TNR de l'assurance-maladie devait normalement être révisée 3 ans plus tard. Ce qui n'a pas été fait jusqu'à aujourd'hui malgré nos multiples revendications.

Cela dit, le restant à charge du patient avoisine les 60 %, et sincèrement je serais mécontent lorsque je vais dans un établissement de santé et que je paye 60 % des frais alors que je suis censé être pris en charge à hauteur de 80 % ou 90 %. C'est ce qui crée parfois des situations conflictuelles.

Quelles sont de votre point de vue les préalables ou les prérequis pour que les cliniciens exercent leur noble mission dans la sérénité loin de toute pression susceptible de s'exercer au détriment de la première vocation d'un centre de soins qui est de soigner d'abord les malades sans essayer de savoir sur le moment s'ils sont solvables ou non ?

Les cliniques soignent dans l'urgence les patients sans se soucier de leur solvabilité. Nous mettons au défi quiconque de prouver qu'un malade est décédé ou qu'une femme a accouché devant la porte d'une clinique.

Aujourd'hui, sur ce point-là, nous assumons nos responsabilités. En dehors de ce climat de tensions, pour régler ces relations d'argent entre soignant et soigné, je pense primo que nous avons besoin d'une assurance maladie universelle pour tous les Marocains, qualitativement, quantitativement et raisonnablement acceptable. Deuxio, il faut favoriser une fluidité et une célérité dans les flux administratifs que nous avons avec le gestionnaire de santé ; parce que des fois tout n'est pas clair. Des dossiers qui parfois mettent plus d'un mois pour que la réponse revienne et des dossiers lourds de réanimation et de soins très coûteux qui mettent plus du temps qu'il ne faut pour être finalisés. Pour nous, cliniciens, la fluidité à ce niveau-là est importante et une dématérialisation des processus administratifs peut contribuer à une célérité dans l'obtention des réponses à nos demandes de prise en charge. De même, pour lever

ces blocages, il faudrait mettre en place un secteur 2 [accord entre les médecins conventionnés et l'assurance maladie autorisant des dépassements d'honoraires encadrés : NDLR] qui permette à certains médecins de percevoir des suppléments d'honoraires pour des raisons diverses, liées au fait qu'ils disposent de techniques particulières ou de compétences au-dessus de la normale, ce qui représente une pratique parfaitement légale sous d'autres cieux.

Bien entendu, cela relève du choix du patient et ces suppléments doivent être limités dans leurs pourcentages pour qu'ils soient perçus avec tact et mesure.

Je suis convaincu que si on met en place toutes ces mesures, une très grande partie des conflits liés à la solvabilité des patients vis-à-vis des cliniques pourra être réglée.

Les médecins dans toute leur diversité méritent le respect et la considération de tous. Ce qui ne se vérifie pas toujours. Quel levier actionner pour normaliser les relations entre les praticiens et la population ?

Dans toutes les professions, il existe des brebis galeuses et notre métier ne fait pas exception. La relation entre le médecin et le patient doit être régie dans le cadre de l'éthique et d'un code de déontologie actualisé. Celui-ci existe déjà mais l'application de ses dispositions demeure problématique.

Le Conseil national de l'ordre des médecins et ses conseils régionaux doivent aujourd'hui activer l'application stricte de ce code de déontologie. Comme je l'avais dit, les principales causes du discours critique des médecins proviennent des honoraires dont notre code éthique stipule qu'ils doivent être demandés avec tact et mesure. Les suppléments d'honoraires sont fixés dans le cadre d'une entente entre le médecin et le patient mais il faut qu'ils soient encadrés par la loi. L'idée d'un secteur 2 qui plafonne ces suppléments d'honoraires est une idée que nous avons proposée aux gestionnaires de la santé mais qui n'a pas recueilli leur approbation. Par ailleurs, la médecine moderne exige aujourd'hui un certain niveau d'expertise et de performance et il est de notre responsabilité d'offrir aux Marocains une médecine compétitive comparable à celle des pays développés. Celle-ci exige évidemment une mise à niveau permanente des ressources humaines de la santé qui ne doivent s'ouvrir sur des formations post-universitaires. Une médecine de qualité adaptée à son époque, tournée vers l'intérêt de la santé des patients, est à ce prix.

Il est de plus en plus évident que l'État n'a pas les capacités, surtout gestionnaires, pour sortir l'hôpital de ses mille et un maux. Pensez-vous qu'un partenariat public-privé peut être une solution à envisager pour améliorer son fonctionnement avec une offre de soins digne de ce nom ?

Tous les systèmes de santé à travers le monde ont réussi grâce à un excellent partenariat public-privé (PPP), et tous les systèmes de santé à travers le monde s'ils sont performants c'est parce que l'hôpital est performant. Ce dernier devrait être la vitrine de la qualité de l'offre des soins d'un pays. Pour notre part, nous n'avons cessé de demander la mise en place d'un PPP ambitieux qui de notre point de vue doit pour remplir efficacement son rôle être régionalisé, bidirectionnel (dans les deux sens, de l'hôpital vers la clinique et vice-versa). Le PPP n'est pas seulement une affaire du ministère de la santé et des médecins : les collectivités locales, les régions et les autorités territoriales doivent être impliqués dans ce partenariat. Le PPP, dont la mise en place dépend de l'autorité gouvernementale, est un excellent outil pour mutualiser le coût des soins et rehausser le niveau des soins apportés à la population. ●



L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma

Comment la mondialisation des compétences fait saigner le Maroc

Sans frontières ni restrictions, elle fonctionne à plein régime, déshabillant Mohamed pour habiller Pierre...

Le débauchage bat son plein dans le secteur de la santé. Confrontés à une pénurie de médecins et d'infirmiers, de nombreux pays occidentaux (France, Belgique, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada...) rivalisent d'offres alléchantes pour attirer des soignants.

La cible de choix habituelle : les pays en voie de développement comme le Maroc, la Tunisie ou le Liban. Au Maroc, les opérations de charme en direction des soignants se déroulent à visage découvert avec des annonces publiées sur Internet par des agences de recrutement spécialisées qui offrent des conditions professionnelles et financières très avantageuses que le Maroc est très loin de pouvoir assurer. La tentation est alors de plus en plus grande dans les rangs des praticiens et des infirmiers de s'expatrier pour aller soigner les malades des pays industrialisés. Résultat : le Maroc, dont le système de santé croule sous des maux structurels, est à la peine pour garder ses propres ressources humaines... Non seulement le Royaume ne forme pas assez de médecins (1900 par an alors que les engagements portent sur 3300) mais il se fait piquer en plus ses propres praticiens ! Bonjour la mondialisation des compétences ! Elle fonctionne à plein régime, déshabillant Mohamed pour habiller Pierre... Pas de restrictions ni de

frontières à ce niveau-là ! Bien au contraire. Les chasseurs de têtes s'occupent de toutes les formalités d'expatriation, le candidat au départ choisi, voire séduit n'ayant qu'à donner son assentiment.

Dans le domaine de la santé comme bien d'autres, le Maroc a le défaut rédhibitoire de ne pas être compétitif. Alors, il assiste, impuissant, à l'expatriation de son capital humain qu'il a mis des années à former à grand renfort de budgets mais qu'il ne sait pas retenir faute de lui offrir des conditions de travail motivantes dans un contexte de rareté des compétences. Vivement un mercato international des professionnels du bistouri ! Pour compenser cette hémorragie des cadres de la santé, le gouvernement a modifié la loi en 2021 pour permettre aux médecins étrangers de venir travailler au Maroc. Mais la parade n'a pas eu les résultats escomptés puisque les médecins des autres ne se sont pas vraiment bousculés au portillon. Un cautère sur une jambe de bois, les responsables du secteur devant agir en priorité sur les principales raisons qui sont à l'origine du défaut d'attractivité de l'exercice de la médecine au Maroc. ●

A.C

SAHAM Assurance devient



Sanlam

Vivez en toute
confiance

Pour vivre en toute confiance, s'épanouir et grandir, nous devons constamment réinventer notre rapport à la vie et agir au quotidien pour que cette confiance s'enracine, grandisse et rayonne. C'est pour cela que depuis toutes ces années, nous avons été à vos côtés pour vous accompagner et vous soutenir. Aujourd'hui, c'est avec vous que nous entamons un nouveau chapitre : SAHAM Assurance devient Sanlam, le leader africain des métiers de l'Assurance Vie et Non Vie, présent dans 33 pays en Afrique.

www.sanlam.rma

UN MONDE DE PRIVILÈGES INÉDITS S'OFFRE À VOUS

CARTE RESPIRE PRIVILÈGES OFFERTE*

**RÉDUCTIONS INSTANTANÉES
AUPRÈS DE PLUSIEURS ENSEIGNES**

**GAIN DE POINTS BONUS
POUR VOTRE CRÉDIT HABITAT !**

OPTION CASH BACK À LA DEMANDE !

*Offre promotionnelle gratuite réservée aux 25 000 premiers clients

**AirPack
#RESPIRE**

CREDIT AGRICOLE DU MAROC



**CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC**



www.cam.respire.ma



Le Maigret **du CANARD**



Nouvelle vague du Covid au Maroc

Quatrième dose ou overdose ?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne recommande pas la quatrième dose, estimant que la lutte contre le Covid à coups de vaccins et de doses de rappel successives n'est pas une stratégie efficace.

Saliha Toumi

Face à la flambée actuelle des contaminations de Covid, le ministère de la Santé a exhorté les Marocains à se faire administrer la quatrième dose du vaccin. Les personnes concernées ne sont pas seulement les malades souffrant de comorbidités âgées de 60 ans et plus. Les plus de 18 ans ont été eux aussi invités à sauter le pas. Or, la communauté scientifique internationale est divisée sur la pertinence de cette dose de rappel qui n'est pas considérée dans beaucoup de pays tel que la France comme prioritaire dans la lutte contre l'épidémie. Au Maroc, la quatrième dose ne fait pas non plus l'unanimité parmi les experts dont certains mettent en avant la faiblesse relative des vaccinés de la 3ème dose en raison de la baisse de l'engouement de la population pour la vaccination en général.

Sous-mutants

Avec les Émirats Arabes Unis, Israël est l'un des rares pays à avoir autorisé la quatrième dose dans un premier temps pour le personnel soignant, les plus de 60 ans et les personnes immunodéprimées avant qu'elle ne soit généralisée, sur avis du comité israélien de lutte contre l'épidémie pour tous les adultes.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne la recommande pas non plus, estimant que le combat contre le Covid à coups de vaccins et de doses de rappel successives n'est pas une stratégie efficace.

Le Maroc connaît depuis six semaines la quatrième vague du virus SARS-CoV-2 et la deuxième vague d'Omicron. Les décès commencent à grimper sensiblement tout comme les formes graves. Selon le coordonnateur du Centre national des opérations d'urgence de santé publique, Mouad Mra-



Khalid Aït Taleb.

LA TAUX D'INFLATION AU MAROC DÉPASSE LES 6% ...



ZAG

bet, les derniers rapports du consortium national de veille génomique ont indiqué que le mutant Omicron est toujours répandu avec deux principaux sous-mutants (BA.5 70,5%) et (BA.2 23%), contre 6% pour les autres sous-mutants. BA.5 est un sous-variant de la famille Omicron, une des branches d'évolution du Sars-CoV-2, à l'image d'Alpha ou Delta. Mais contrairement à ces deux souches précédentes, Omicron et ses sous-variants (nommés de BA.1 à BA.5) ont dominé les contaminations au cours de l'année 2022, et représentent désormais la grande majorité des infections du monde entier. Ces rebonds épidémiques à répétition ne valident pas la stratégie vaccinale à outrance adoptée très tôt (alors que les contaminations étaient au plus haut) sous la pression de Big Pharma qui a réalisé des bénéfices records. Chef de file du lobby de la seringue, l'Américain Pfizer a enregistré en 2021 des ventes de 37 milliards de dollars grâce à son vaccin largement utilisé dans le monde. Les perspectives pour 2022 laissent entrevoir un nouveau record, à 100 milliards de dollars avec l'arrivée sur le marché du traitement anti-covid Paxlovid.

Il fallait peut-être privilégier dès l'apparition de la première vague du coronavirus au début de 2020 l'immunité naturelle et l'encourager à grande échelle tout en limitant le confinement juste à la population à risque. Plutôt que cette stratégie de bon sens, les pouvoirs publics dans de nombreux pays ont opté pour des lockdown et des mesures restrictives draconiennes qui se sont avérées désastreuses pour de nombreux secteurs économiques notamment l'industrie des voyages.

Globe-trotter mystérieux et redoutable qui refuse de prendre de vacances, le Covid est décidé à gâcher celle des hommes... ▶



Le Maigret du CANARD



Le Maroc en proie à la moutounmania

Cette BD illustre une culture bien ancrée dans les mentalités: la sacralité du mouton. C'est le même rituel qui se produit à l'approche de chaque fête du sacrifice. Le Maroc a beau multiplier les signes de modernité, la réalité finit par reprendre ses droits. Avec cette plainte que la bête est trop chère pour la bourse des démunis alors que le ministère des ovins assure de son côté que l'offre est largement supérieure à la demande. Ce qui devrait normalement pousser les prix à la baisse. Mais la loi du marché ne fonctionne pas au Maroc, surtout pour des business où le jeu du cash-cash tient le haut du pavé. L'informel est une bête insatiable ! Le petit peuple, censé ne pas disposer de moyens pour s'offrir des cornes à la mesure de ses aspirations, crie alors au caractère inflammable des prix. Ce qui ne l'empêche pas, malgré le dénuement qui le frappe de plein fouet, à se débrouiller, autre paradoxe insondable, le mouton de son rêve. Peu importe de savoir comment il s'y prend. L'essentiel c'est qu'il se sacrifie pour la fête du sacrifice. Se saigne aux quatre veines alors qu'il ne s'agit nullement d'une obligation religieuse pour faire couler le sang de la bête sacrée.

Pour un petit mouton de la taille d'un chat, il faut déboursier en cette période de toutes les envolées pas moins de 3.000 DH et le double pour un mouton un brin respectable susceptible de taper dans l'œil de Madame. Gare au mari qui oserait rentrer à la maison sans le compagnon très convoité qui doit être visuellement plus grand et bien nanti en cornes que celui de la voisine. C'est à l'aune de ces réflexes qui ont la peau dure que l'on mesure in fine le degré d'évolution d'une société et surtout des mentalités.

Dans les quartiers populaires, où la fête du mouton n'a rien perdu de ses habitudes (apparition des vendeurs de circonstance de charbon de bois, foin et autre attirail du boucher qui encombrant les rues...), tout le monde affûte ses arguments pour le grand jour. Arrivant à défier le dénuement, chacun se débrouille pour s'offrir son ovin qu'il sacrifie très tôt le matin. Le fumet de boulfaf emplit déjà l'air matinal dans des rues sales, jonchées de peaux qui se décomposent déjà sous un soleil de plomb et investies par une bande de jeunes, en quête de petits métiers de circonstance pour se faire un peu d'argent de poche, qui grillent la tête dans des brasiers hautement polluants... Ce Maroc-là, malgré ses pratiques que certains voudraient définitivement révolues, nous est aussi très chair... ▶

A.C

OÙ EST LE BEAU ET GRAND MOUTON QUE TU M'AS PROMIS ?



JE VOULAIS L'AMENER MAIS IL M'A DIT QU'IL ÉTAIT TROP CHER POUR M'ACCOMPAGNER



TU SAIS JUSTE TE FAIRE BIEN ACCOMPAGNER DANS LES BARS, ESPECE DE BON A RIEN ?



MON DIEU ! AÏCHA A MENACÉ D'ÉGORGER SON PALIVRE MARI...



TU PENSES QU'ELLE LUI FERA SA FÊTE ?



Le Maigret du CANARD



POINT DE VUE

Abdeslam Seddiki



Economiste,
ancien
ministre de
l'Emploi et des
Affaires sociales.

Dans ces conditions, la décision qu'allait prendre Bank Al Maghrib lors de son dernier conseil du Crédit du 21 juin était très attendue. On s'interrogeait si La Banque Centrale allait emboîter le pas à la FED en augmentant son taux directeur ou opter, au contraire, pour le statu quo. Au final, c'est cette dernière option qui a été retenue. Cette décision n'est pas passée sans susciter des commentaires et réactions partagés entre le pour et le contre. Partant du fait que la science économique n'est pas une science exacte, nous pouvons dire que les premiers n'ont pas entièrement tort et les seconds n'ont pas totalement raison. Peut-être que la vérité, à supposer qu'elle existe, se trouverait entre les deux.

La solution du moindre mal

En effet, une augmentation éventuelle du taux directeur, aussi minime fût-elle, aurait pénalisé fortement l'investissement et donc l'emploi. Ce qui entraînerait par voie de conséquence une récession économique et une aggravation du chômage dont le niveau est déjà insupportable. En outre, le risque est grand dans une telle posture de voir le pays basculer vers une situation de stagflation.

En revanche, le maintien du taux à son niveau actuel, soit 1,5% permet certes de garantir des conditions relativement favorables au financement de l'entreprise, mais il pénalise fortement les épargnants, personnes physiques et institutionnels, dans la mesure où le taux de rendement de l'épargne demeure bien inférieur au taux d'inflation. Il y a fort à craindre, en pareilles circonstances que les épargnants recourent au placement de leur argent dans des valeurs refuges comme l'immobilier et l'or. D'ailleurs, le Communiqué issu de la réunion du Conseil de Bank Al Maghrib n'a pas manqué de préciser que la Banque continuera à suivre « de près l'évolution de la conjoncture nationale et internationale ».

On le voit, il n'y a pas en la matière de solution idéale. C'est une question de choix et d'anticipation sur l'avenir. Prenant en considération la nature de l'inflation au Maroc, qui est pour l'essentiel une inflation importée, Bank Al Maghrib a donc opté pour la préférence à la croissance. Il vaudrait mieux viser plus de croissance qui sauvegarderait les emplois quitte à supporter un niveau donné d'inflation, tout en tablant évidemment sur un retour à la normale à partir de 2023.

Le traitement politique de l'inflation

Reste enfin à préciser que la lutte contre l'inflation n'est pas une mission limitée à Bank Al Maghrib qui a le mérite de protéger la valeur de notre monnaie nationale. Elle nécessite également un traitement politique de la part de l'autorité gouvernementale. Tout en enregistrant avec satisfaction les mesures prises par le gouvernement en matière de soutien du pouvoir d'achat comme le maintien des prix du gaz butane et du pain à base de blé tendre à leur niveau antérieur malgré la flambée des cours sur le marché mondial, les aides apportées aux transporteurs pour amortir en partie la hausse des carburants, force est de reconnaître que de telles mesures demeurent insuffisantes et partielles. Elles ne s'inscrivent pas dans une vision d'ensemble bien élaborée, démocratiquement débattue et clairement expliquée à l'opinion publique.

Nous n'en voulons comme preuve que la manière dont le gouvernement se comporte à l'égard des appels incessants qui lui sont adressés de toutes parts pour « faire un geste » en ce qui concerne le dossier brûlant des hydrocarbures. On ne comprend pas pourquoi le gouvernement rechigne à revoir le taux de la TVA sur les hydrocarbures ? A discuter les marges bénéficiaires, jugées excessives, avec les sociétés de distribution des carburants ? A ouvrir le dossier de la SAMIR ? A s'attaquer de front contre la spéculation d'où qu'elle vienne ? A démanteler toutes formes d'ententes illicites, de monopoles déguisés ou d'oligopoles injustifiés ? A exiger de tous les vendeurs l'affichage et la publicité des prix ? Le gouvernement ferait mieux d'être à l'écoute, de voir ce qui se prend comme mesures sous d'autres cieux. Les temps sont difficiles, on en convient. Mais c'est dans une pareille situation que les gouvernements s'avèrent nécessaires et surtout utiles. Messieurs les membres du gouvernement, à vous la parole !

Comment lutter contre l'inflation sans aggraver le chômage ? Cette question est au cœur de la réflexion économique depuis que l'économiste néo-zélandais Alban Phillips a théorisé en 1958 cette relation entre taux d'inflation et taux de chômage : lorsque le taux de chômage diminue, les salaires montent, et les entreprises haussent les prix pour rétablir leurs marges ; inversement, les prix baissent quand le chômage augmente. Cette relation, connue sous le nom de « courbe de Phillips » est aujourd'hui contestée même si des milieux divers attachés à l'orthodoxie monétariste relevant l'école ultra-libérale de Chicago, continuent d'y croire. Ce raisonnement n'est valable que lorsque l'analyse se fait dans un cadre national qui ne tient pas compte de l'inflation importée. Ce qui est bien le cas au Maroc et dans d'autres pays dépendants. C'est cette donnée qui fait que les solutions apportées dans les pays développés pour combattre l'inflation ne sont guère appropriées pour notre pays.

Une inflation généralisée

Si l'inflation touche pratiquement l'ensemble des pays, son ampleur diffère d'un groupe de pays à un autre et ses origines ne sont pas partout les mêmes. Ainsi, pour la zone euro, l'inflation varierait cette année entre 19% (Estonie) et 4,9% (Malte). On tablait sur un taux moyen au niveau européen de 5,1%. La France enregistrerait un taux de 5,6%, l'Espagne un taux plus élevé de 7,2%. Aux Etats Unis, ce taux a atteint 8,6% en mai en glissement annuel enregistrant ainsi la plus forte hausse depuis 1994 ! Bien sûr, ne parlons pas de certains pays atypiques où les taux d'inflation dépassent toute imagination comme la Turquie, le Venezuela, l'Argentine, le Soudan, le Liban pour ne citer que ceux-ci. Dans ce palmarès, le Maroc avec un taux prévisible de 5,3% s'en sort pas mal diraient d'aucuns.

Quant aux sources de l'inflation, elles diffèrent également d'un pays à un autre même si on pourrait dégager un socle commun à l'ensemble. Ainsi, pour les USA et l'Europe, l'inflation en cours ne relève pas uniquement des répercussions de la guerre en Ukraine. Car elle a commencé bien avant. Ainsi, l'augmentation des prix a d'abord été alimentée par la reprise économique survenue en 2021 au lendemain de la crise sanitaire. La demande avait alors augmenté très vite sans que l'offre ne puisse suivre, menant à une envolée des prix.

Partout à travers le monde, les ménages qui ont constitué une épargne importante pendant le confinement se sont mis à dépenser à tout crin une fois les restrictions levées ou assouplies. Aussi, il convient d'ajouter un autre élément aggravant : la reprise de l'épidémie de Covid-19 en Chine, dans un pays où l'Etat recourt à la stratégie dite du "zéro Covid", a notamment mis un coup d'arrêt à la production intérieure. Ce qui a provoqué des conséquences en chaîne : un ralentissement des exportations, des circuits d'approvisionnement mondiaux perturbés, une offre dégradée et donc, au bout du compte, une augmentation des prix. Dans un tel contexte, la guerre en Ukraine n'a fait qu'amplifier un phénomène déjà là. En stoppant les exportations russes et ukrainiennes, notamment d'hydrocarbures ou de blé, le conflit a provoqué la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Le recours aux recettes monétaristes

Pour juguler cette inflation, la FED (Banque Centrale américaine) a puisé dans les recettes monétaristes en procédant à un ajustement à la hausse du taux directeur. Ainsi elle a augmenté ses taux à court terme de 0,75 point alors qu'ils étaient quasi nuls auparavant oscillant entre 0% et 0,25%, soit une hausse inédite depuis 1994. Ils se situent désormais dans une fourchette comprise entre 1,5 % et 1,75 %. Une nouvelle hausse des taux, de 0,5 à 0,75 point, est envisagée pour la prochaine réunion de juillet. D'ici à la fin de 2022, la Fed prévoit encore de doubler ses taux, qui atteindraient 3,4 %, puis culmineraient à 3,8 % en 2023. Nonobstant ces mesures, le Président de la FED se garde de tout triomphalisme et demeure prudent avant de déclarer victoire (sur l'inflation). Pour sa part, la BCE a prévenu qu'elle procéderait à une élévation de ses taux d'intérêt en juillet. On attend donc ce qui sera décidé au juste.

Inflation, chômage DEUX MAUX QUI MENACENT LA STABILITÉ SOCIALE



Bec et ONGLES



NADIA FETTAH ALAOU

Ministre de l'Économie et des Finances



Face à la hausse des prix, le Prix de l'endurance sociale

La ministre de l'Économie et des Finances Nadia Fettah Alaoui a reçu une équipe du Canard pour l'entretenir de ses grandes préoccupations du moment...

On ne vous entend pratiquement plus alors que votre poste de ministre de l'Économie et des Finances suppose tout le contraire, surtout en ces temps inflationnistes et de crises multiformes...

Mais si si, je parle, il faut juste bien tendre l'oreille pour m'entendre. Récemment, j'ai réagi au Parlement sur un sujet de grande importance portant sur l'accélération du processus de récupération de l'argent public détourné par divers responsables pris la main dans le sac. J'ai même appelé au renforcement des mécanismes pour une meilleure mise en application de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Mais encore ?

J'ai aussi eu le courage politique de réclamer l'élaboration d'un projet de loi relatif à la création de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués. Cette entité aura pour mission d'exécuter les jugements rendus

en faveur de l'État dans les dossiers des délits financiers. J'ai également osé interpellier le gouvernement sur la nécessité de restructurer l'Agence judiciaire du Royaume (AJR) et d'élargir ses prérogatives afin d'accompagner et de relever les défis actuels concernant la protection des deniers publics. Vous voyez, je suis une ministre qui travaille lentement mais sûrement en veillant surtout à la préservation de l'argent public de la rapacité politique.

Mais en quoi votre plaidoyer va-t-il changer en mieux le quotidien des citoyens qui pèse des tonnes à cause la vie chère et de l'inflation ? En tant que ministre de l'Économie et des Finances, vous êtes plutôt attendue sur ces questions de haute importance ?

La politique n'est pas mon truc. Les menaces sur la paix sociale non plus. Je laisse ça aux experts de la politique politicienne. En ma qualité de ministre responsable de la restitution de

l'argent détourné, j'ai du pain sur la planche et c'est important pour remplir les caisses de l'État vidées justement par les subventions de plus en plus considérables du gaz butane, le blé et des transporteurs...

Le peuple des démunis est durement impacté par la spirale infernale des hausses tous azimuts du carburant et des denrées alimentaires. Comment atténuer cette surchauffe des prix sans précédent et protéger réellement le pouvoir d'achat des plus fragiles ?

Comme je suis de nature zen, j'ai en horreur les contextes de tension et de conflit qui me donnent la chair de poule. Quant à la hausse des prix, je n'ai aucun pouvoir pour les faire baisser. C'est pour cela que j'invite les démunis à la patience et à la résilience et pour les encourager sur cette voie je compte lancer le Prix de l'endurance sociale.

Finéa et Al Barid Bank nouent un partenariat win-win

Finéa, filiale du Groupe CDG, et Al Barid Bank, ont annoncé le lancement opérationnel de leur partenariat stratégique. Ce dernier permet de mettre à la disposition des TPME les moyens nécessaires leur facilitant l'accès au financement. Le partenariat stratégique qui lie les deux établissements a pour objectif de favoriser et renforcer davantage leur collaboration en matière de financement des TPME clientes d'Al Barid Bank. Il permet également à mettre à leur disposition les solutions de financement conçues par Finéa, dans le cadre d'un carnet de commandes publiques, semi-publiques et privées. À travers cette collaboration, Finéa apporte à Al Barid Bank son savoir-faire, son expertise technique, son assistance ainsi que son conseil pour répondre aux attentes de la clientèle-cible par la banque. Pour sa part, Al Barid Bank commercialise au sein de son réseau d'agences les formules de financement élaborées par Finéa au profit de ses clients TPME.

L'ALGÉRIE FÊTE LE 60ÈME ANNIVERSAIRE DE SON INDÉPENDANCE

JE M'EN FOUS DE L'INDÉPENDANCE !

L'ESSENTIEL C'EST QU'ON EST TRÈS DÉPENDANT L'UN DE L'AUTRE...





Le MIGRATEUR



Tunisie Le syndicat UGTT dénonce le projet de la nouvelle constitution

Un projet de constitution qui prévoit de larges pouvoirs pour le président tunisien et un rôle réduit pour les autres organes et institutions pourrait menacer la démocratie, a déclaré samedi le chef du puissant syndicat UGTT. Néanmoins, le syndicat, une force politique majeure comptant plus d'un million de membres, a déclaré qu'il laisserait à ses membres la liberté de voter comme ils le souhaitent sur la nouvelle constitution proposée par le président Kais Saïed. Les électeurs seront invités à approuver la nouvelle constitution lors d'un référendum le 25 juillet.

Saïed gouverne par décret depuis l'été dernier, lorsqu'il a gelé le parlement et la constitution démocratique de 2014 dans une mesure que ses adversaires ont qualifiée de coup d'État, s'orientant vers un pouvoir unipersonnel et pro-

mettant de refaire le système politique.

L'UGTT a déclaré que le projet de constitution préservait les chapitres relatifs aux libertés et aux droits, mais que certaines restrictions et l'absence de garanties pouvaient menacer ces libertés et ces droits et offrir une occasion de les violer. Le projet de constitution, publié dans le journal officiel le 30 juin, placerait l'essentiel du pouvoir politique sous l'autorité de Saïed, lui conférant l'autorité ultime sur le gouvernement et le pouvoir judiciaire. Auparavant, le pouvoir politique était plus directement exercé par le Parlement, qui jouait le rôle principal dans la nomination du gouvernement et l'approbation des lois. En vertu de la nouvelle constitution proposée, le gouvernement serait responsable devant le président et non devant le parlement, bien que la chambre puisse retirer sa confiance au gouvernement



La puissante UGTT vent debout contre le projet de constitution de Kais Saïed.

avec une majorité des deux tiers.

Saïed serait autorisé à présenter des projets de loi, serait seul responsable de la proposition de traités et de la rédaction des budgets de l'État, nommerait ou révoquerait les ministres du gouvernement et nommerait les juges. Un vrai bonheur. Elle disposait d'une majorité conservatrice de 5-4.

Mais l'un des conservateurs, le juge Anthony Kennedy, s'est parfois rangé du côté des libéraux sur les questions litigieuses liées au « choc des cultures », notamment l'avortement, la discrimination positive et les droits des LGBT. Cela a conduit la Cour à éviter parfois les affaires litigieuses ou à examiner des différends aux enjeux moins importants.

La Syrie compte sur l'Iran pour se rabibocher avec la Turquie

Le ministre syrien des Affaires étrangères Fayçal Mekdad a déclaré samedi soir que son pays accueillait favorablement tout rôle joué par l'Iran pour apaiser les tensions entre la Syrie et la Turquie et réaliser des progrès politiques. La tension se fait sentir depuis des semaines après qu'Ankara a déclaré son intention d'imposer une zone tampon dans le nord de la Syrie, à la frontière avec la Turquie, par le biais d'une opération militaire contre les milices kurdes dans cette région. Toute solution devrait conduire au retrait de la Turquie des territoires syriens, à la fin des attaques turques contre la Syrie et à l'arrêt du soutien turc aux groupes rebelles en Syrie, a déclaré Mekdad lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre iranien des affaires étrangères Hossein Amir-Abdollahian, arrivé en Syrie pour discuter des moyens de désamorcer la tension. Amir-Abdollahian a réitéré la volonté et l'entière disponibilité de l'Iran à jouer un rôle de médiateur pour empêcher une opération militaire dans le nord de la Syrie et promouvoir les bonnes relations entre les deux pays voisins. Sa visite en Syrie intervient quelques jours après sa rencontre avec son homologue turc, Mevlüt Çavuşoğlu, à Ankara. La Turquie considère depuis longtemps l'influence kurde croissante dans le nord de la Syrie comme une menace pour sa sécurité et a également mené plusieurs opérations militaires contre des groupes kurdes dans cette région, les accusant d'avoir des liens avec des groupes séparatistes kurdes à l'intérieur de la Turquie.

L'Italie étouffe sous le poids de l'inflation

L'Europe tout entière souffre des taux très élevés de l'inflation conséquents à la guerre en Ukraine, mais il y a des pays qui sont carrément étouffés par la perte du pouvoir d'achat de la monnaie unique. En Italie l'inflation bat des records. Elle a atteint son plus haut niveau depuis 36 ans en raison de la hausse des coûts de l'énergie. Les prix y ont augmenté de 8 % en juin par rapport à l'année précédente, a rapporté vendredi l'Institut national des statistiques (ISTAT) du pays, marquant la plus forte augmentation des prix sur un mois en plus de trois décennies. Cette augmentation d'une année sur l'autre est bien plus élevée qu'en mai, où les prix avaient augmenté de 6,8 %, un niveau qui était lui-même la plus forte augmentation sur un mois depuis que l'Italie a adopté l'euro en 1999. Mais la dernière fois que les prix ont augmenté autant en un mois qu'en juin, c'était en janvier 1986, lorsque l'Italie utilisait encore la Lire, aujourd'hui disparue, comme monnaie nationale. D'un mois à l'autre, les prix ont augmenté de 1,2 % en juin par rapport à mai, relève l'ISTAT selon lequel les prix ont été victimes de « tensions inflationnistes généralisées » menées par les prix de l'énergie, qui ont augmenté de 48,7 % en juin par rapport à l'année précédente. Cette hausse est supérieure à celle de 42,6 % enregistrée entre mai 2021 et mai 2022.

Le principal facteur qui pousse les prix de l'énergie à la hausse est la guerre russo-ukrainienne. La hausse des prix



Les prix ont augmenté de 8 % en juin par rapport à 2021.

de l'énergie a également poussé à la hausse les prix des produits alimentaires transformés (+8,2 % en juin), des produits alimentaires non transformés (+9,6 %), des services récréatifs et de soins personnels (+5 %), des transports (+7,2 %) et des services généraux (+3,4 %), car tous ces domaines dépendent fortement de l'utilisation de l'énergie. D'autres facteurs, tels que l'été exceptionnellement chaud et sec en Italie, pourraient réduire la production agricole nationale de près d'un tiers cette année. Mais ces évolutions sont trop récentes pour être pleinement prises en compte dans le chiffre de l'inflation de juin.

le Canard Libéré

Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar
Abdelkarim Chankou
Saliha Toumi
Ahmed Zoubair

CARICATURES
Boudali, Zag

SERVICE COMMERCIAL

Laila Lamrani Amine
Chaimaa El Omari Naib

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416

COVID
LA PROCHAÎNE VAGUE
S'ANNONCE MEURTRIÈRE





Can'Art et CULTURE



« L'enfant du bidonville », premier roman de Aziz Sadri

J'avais vingt et un ans quand la patrie m'a rétréci et étouffé, jusqu'à ce que les portes de l'immigration s'ouvrent à mes yeux". « Weld El-Karian » (L'enfant du bidonville), est le premier roman en arabe publié en 2021 par l'écrivain et journaliste marocain Aziz Sadri aux éditions Dar Al Bachir pour la culture et la science en Égypte. L'histoire du roman se décline à travers le point de vue d'un personnage imaginaire qui relate une série d'événements réels et fictifs concernant la pauvreté, la prostitution, le terrorisme et la corruption électorale au Maroc. Né en 1985 à Casablanca, Sadri s'est spécialisé dans les études anglaises et a obtenu sa licence en 2007 à la faculté des lettres et des sciences humaines de Hassan II à Mohammedia.

Il a ensuite immigré au Canada pendant quelques années et est revenu au Maroc pour poursuivre un master en e-journalisme. Il a fallu six mois pour décider et écrire l'intrigue de son roman confié à l'auteur. « J'ai écrit la majeure partie du roman l'année dernière [2021 : NDLR] pendant mon séjour aux États-Unis. J'y suis allé pour une visite et j'ai été bloqué en raison du confinement au début de la pandémie, j'ai donc saisi l'occasion d'écrire et de réécrire toutes les parties du roman », a-t-il expliqué. L'histoire tourne autour d'un garçon issu d'un milieu pauvre qui cherche à acquérir des connaissances

et à s'instruire pour se sauver et échapper à une société « indésirable » et « effrayante ». Sadri a été influencé par sa propre expérience d'enfant alors qu'il grandissait dans les quartiers notoirement défavorisés du Maroc, tels que Karian Central, Douar Thomas et Douar Skouilla à Casablanca, et le quartier du Lido à Fès.



Interrogé sur la morale de l'histoire, il a dit souhaiter dévoiler la réalité des bidonvilles...

Parmi les raisons qui l'ont poussé à ne révéler l'identité du personnage principal qu'à la fin du roman, il a souligné que son objectif était de «mettre en lumière les souffrances et les douleurs des

exclus, quel que soit le nom de la personne ».

« Je me suis tourné vers mon père pour obtenir des conseils sur mon voyage vers l'inconnu, et avant même de savoir où j'allais, il a complètement rejeté l'idée, mes mots frappant ses oreilles comme des clous dans un tympan.»

« La langue de mon père s'est retenue de parler... Je l'ai regardé comme si je voyais une lueur de larmes dans ses yeux, alors je me suis tu et je me suis retiré... Je lui ai dit : J'ai deux options, ni une troisième ni une quatrième, soit émigrer vers le grand froid du Canada, soit mourir au milieu de l'enfer de l'Irak ».

« Sœurs » de Yamina Benguigui star de la 18e édition du FICMA

Clôture de la 18e édition du Festival International Cinéma et Migrations (FICMA) qui s'est déroulée du 13 au 18 juin à Agadir. Un événement organisé par l'association « Al moubadara attackafiya », (Initiative culturelle). Cette édition a eu comme membres du jury, Tahar Ben Jelloun (président), prix Goncourt 1987 pour La Nuit sacrée, et Fatma Ben Saïdane, Raphaël Barbibay, Khalil Demmoun et Abderrazak Benchaâbane.

Un rendez-vous cinématographique attendu par le public et par les professionnels, qui a présenté une sélection internationale de longs et courts métrages, ayant pour thème l'émigration ou réalisés par des immigrés. Les films sélectionnés ont été programmés dans deux compétitions officielles du festival.

Plusieurs récompenses ont été décernées lors de cette manifestation culturelle dont celle obtenue par Yamina Benguigui pour son film « Sœurs ». Un long métrage sorti en juin 2021 dans les salles en France. « Sœurs » a remporté la récompense de la meilleure mise en scène et celle de la meilleure actrice pour Maiwenn, qui joue le personnage principal de l'une des trois sœurs.

« Sœurs » raconte l'histoire de trois sœurs franco-algériennes (incarnées par Maiwenn, Isabelle Adjani et Rachida Brakni) qui, après des années passées à l'étranger, décident de revenir dans leur pays d'origine afin de renouer avec leur père mourant, et dans l'espoir qu'il leur révèle où se trouve leur frère. Passé quasiment inaperçu en France, le film se ra trappe au Maroc.

Le Prix de la meilleure interprétation masculine est allé à Nabil Mallat.

Par ailleurs, des hommages ont été rendus à trois vedettes du 7ème Art. L'actrice marocaine Majdouline Idrissi, le comédien français et amoureux du Maroc Samy Naceri, et le réalisateur franco-marocain Kamal Hachkar.

LE PALMARÈS :

Prix du court métrage au film « Una nuova prospettiva » de Emanuela Ponzano ;
 Prix de la meilleure interprétation masculine à Nabil Mallat pour son rôle dans « Cool Abdoul », long métrage de Jonas Baekeland ;
 Prix de la meilleure interprétation féminine à l'actrice et réalisatrice, Maiwenn Le Besco, pour son rôle dans le film « Sœurs » de Yamina Benguigui ;
 Prix du scénario à Bas Devos pour le film « Ghost Tropic » ;
 Prix de la réalisation au film « Sœurs » de Yamina Benguigui ;
 Grand prix du FICMA au long métrage « Oscar et Lily » du réalisateur Arash T. Riahi ;
 Prix du jeune public au film français « Le Grand Gaillard » de Hicham et Samir Harrag.

Bank Al Maghrib émet un timbre-poste commémoratif



En partenariat avec Barid Al-Maghrib, Bank Al Maghrib a procédé à l'émission spéciale d'un timbre-poste commémoratif du 20ème anniversaire de son musée. Ce nouveau timbre a été présenté au public le vendredi 1er juillet 2022 à Rabat, dans le cadre d'une cérémonie officielle de célébration des 20 ans d'existence du Musée de Bank Al Maghrib. Imprimé au sein de l'unité industrielle de Dar As-Sikkah, ce timbre-poste traduit, de manière très stylisée, l'image d'un Musée ouvert, moderne et ancré dans son époque, pont entre le passé et le présent. Cette émission spéciale est une manifestation concrète du partenariat portant sur l'impression des timbres-poste de la série courante et des émissions spéciales, qui lie les deux institutions. Lequel partenariat symbolise la complémentarité naturelle entre

Barid Al-Maghrib et Bank Al Maghrib, deux institutions investies de l'immense

privilege d'émettre le timbre et la monnaie, deux symboles de souveraineté de notre Pays. Cette émission spéciale vient enrichir la collection de timbres-poste réalisés en partenariat entre les deux institutions.

L'Institut français d'Agadir se métamorphose pour ses 20 ans

Avec sa nouvelle entrée, sa terrasse de café, ses terrains transformés en jardin sec botanique, ses circulations entièrement repensées, une médiathèque et une salle polyvalente entièrement rénovées, des salles de classe nouvellement équipées, l'Institut français d'Agadir devient une porte ouverte sur la ville, une invitation à pousser sa curiosité et à prendre son temps. L'inauguration de l'Institut français d'Agadir, dans sa nouvelle métamorphose, a eu lieu jeudi 23 juin, en présence de Mme Hélène Le Gal - Ambassadrice de France au Maroc, M. Louis Blin - Consul Général de France à Agadir, Mme Clélia Chevrier Kolačko - Conseillère de coopération et d'action culturelle et Directrice générale de l'Institut français du Maroc, M. Karim Achengli - Président du Conseil Régional Souss-Massa,



sa, M. Hassan Benhalima - Président de l'Association Souss Massa Culture, ainsi que plusieurs autres invités et partenaires de l'Institut français. Au cœur du mouvement de modernisation de la Ville, la transformation de l'Institut répond désormais aux exigences environnementales et d'accessibilité de tous les publics. C'est un chantier de 2 ans qui s'achève et cette métamorphose architecturale et paysagère propulse l'Institut dans une nouvelle page de son histoire à Agadir.



Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Perçoit 25 ans de salaire et disparaît

La scène se déroule à la fin du mois de mai 2022. Au Chili, un homme qui travaillait dans une grande entreprise du secteur de l'agroalimentaire, Consorcio Industrial de Alimentos (Cial), située en périphérie de la capitale, Santiago du Chili, a eu la surprise de voir son salaire nettement gonflé, au moment de recevoir sa paye, rapporte le journal chilien Diario Financiero. Et ce, sans avoir été prévenu en amont du versement d'une prime ou d'une augmentation. Au lieu des 500 000 pesos chiliens, soit environ 515 €, de salaire mensuel qu'il touche habituellement, l'homme a perçu 165 398 851 pesos chiliens, soit quelque 170 000 €. Son salaire lui a été versé plus de 300 fois (25 ans de paie), à cause d'une erreur humaine. C'est une faute qui coûte cher à l'entreprise. Le salarié n'a pas remboursé son employeur de la somme versée par erreur bien qu'il eût pourtant bien promis qu'il reverserait les fonds, en apprenant que cette augmentation relevait en fait d'une méprise.

Moins de shampoing pour plus d'eau

Le maire de Castenaso, une petite ville italienne située près de Bologne, a récemment interdit aux coiffeurs et barbiers de sa commune de procéder à un double shampoing sur leurs clients. Selon The Guardian, cette décision inédite dans le pays a pour but de lutter contre la sécheresse qui règne actuellement dans la région et surtout d'éviter le gaspillage d'eau. « Si nous multiplions la quantité d'eau utilisée pour chaque client, nous parlons de milliers de litres par jour », déplore Carlo Gubellini. La mesure a été mise en place dès samedi et trois jours plus tard, des contrôles ont eu lieu dans les dix salons de coiffure et barbiers qui compte cette commune de 16.000 habitants. Si les établissements ne respectent pas les règles, ils s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 500 euros. La municipalité de Castenaso a également tenu à distribuer un manuel explicatif aux professionnels. Dans ce document, elle les informe qu'un robinet ouvert laisse couler 13 litres d'eau par minute et qu'il faut au moins 20 litres pour rincer deux fois les cheveux d'une personne. Sauf prolongation, cette mesure devrait durer jusqu'à la fin du mois de septembre. Au-delà le maire va-t-il imposer la boule à zéro ?

Ne blaie pas les blaireaux !

Christophe se rendait à Paris avec un faux blaireau à bord d'un TER lorsqu'il a reçu une amende de 150 euros pour un « objet dangereux ou encombrant ». La réplique de l'animal avait pris place mercredi 29 juin dans le TER entre Rouen et Paris aux côtés de Christophe Coret, le président de l'association AVES qui défend la faune sauvage. « On était invités pour faire une animation pédagogique pour les enfants dans Paris et on avait décidé de ramener un blaireau en résine pour montrer aux enfants ce qu'était cet animal qu'ils connaissent très peu », explique-t-il. « On ne les voit pas souvent parce qu'ils sortent souvent la nuit », ajoute-t-il. En effet, il est rare d'apercevoir un blaireau et encore plus dans un TER. Il est important de savoir qu'il n'est pas classé comme nuisible, sauf peut-être aux yeux du contrôleur de la SNCF. « Le contrôleur du train a considéré que c'était un objet inapproprié pour un train et adressé un PV de 150 euros pour un objet « dangereux ou encombrant' dans un train ».

L'animal fait tout de même 85 cm de long, comme l'explique Christophe Coret. Une réplique à taille réelle donc, le blaireau mesure en moyenne 90 cm avec sa queue et peut peser jusqu'à 20kg. « Il y a des valises beaucoup plus grandes donc je ne me suis pas douté un instant que ça allait poser problème ». Après avoir reçu une amende de 150 euros, au moment de rentrer en Normandie, « le blaireau est resté à Paris », rigole-t-il, « je n'ai pas pris le risque de prendre le blaireau ».

Au vu de la bonne foi de son propriétaire, la SNCF a assuré que l'amende serait finalement remboursée.



Rigolard

***Le professeur de chimie inscrit la formule HNO₃ sur le tableau.** Il interroge ensuite un élève : - Que signifie cette formule ? - Heu, je l'ai sur le bout de la langue, monsieur ! - Crachez-la tout de suite, c'est de l'acide nitrique !

***La maîtresse dit à Toto :**

Tu es épicier. J'entre dans ton magasin et je choisis une salade à 1 euro, un kilo de carottes à 3 euros et trois litres de jus d'oranges à 4,50 euros. Combien je te dois ?

Toto réfléchit un moment et se met dans la peau de l'épicier :

- « Ne vous en faites pas ma p'tite dame, vous me réglerez votre note demain ! »

***Un père et son fils vont à l'opéra :**

- Papa, qui est le monsieur qui fait peur à la dame en faisant de grands gestes ?

- Il ne veut pas lui faire peur, c'est le chef d'orchestre.

- Alors pourquoi la dame, elle crie ?

***Deux hommes qui ne se connaissent pas se retrouvent côte à côte dans un avion.**

Un des deux hommes dit :

- Monsieur, je crois avoir déjà vu votre tête quelque part.

L'autre répond :

- Impossible, je l'ai toujours gardé sur moi !

***Très mécontent, un client entre**

dans un magasin animalier et s'écrit :

- Le chien que vous m'avez vendu ne vaut rien !

- Et pourquoi donc ? demande le vendeur.

- La nuit dernière, il a tellement aboyé que nous n'avons pas entendu les cambrioleurs.

***Un enfant va voir sa mère en pleurant. Celle-ci lui demande :**

- Pourquoi pleures-tu mon chéri ?

- C'est parce que papa s'est donné un coup de marteau sur le doigt en voulant planter un clou.

- Mais tu n'as pas de raison de pleurer, cette situation aurait même pu être comique et tu aurais pu en rigoler !

- C'est ce que j'ai fait...

***Deux amis discutent en revenant de l'hippodrome :**

- J'ai vraiment pas de chance ! Dit le premier.

- Ah, mais pourquoi ? Lui demande le second.

- Comme tu le sais, je suis né le 07 07 1977.

- Donc le sept est ton chiffre porte bonheur ?

- Exactement ! Ainsi je suis allé jouer 7777 € sur le cheval numéro 7 de la septième course.

- Et il est arrivé 1er ?

- Ben non, il est arrivé septième...

A VENDRE

Appartement bien entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la Résistance, près 2 mars à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces. Bien aéré et ensoleillé. Situé au dernier étage (7ème). Sans vis-à-vis. Doté d'une terrasse vue sur mer.

Contact:

0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktoni
Contactez-nous au 0661177444



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

Festival
Tumitar
Signes & Cultures ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⴷⴰⵏ

LES ARTISTES AMAZIGHS
ACCUEILLENT LES MUSIQUES DU MONDE

17^{ÈME} ÉDITION



AGADIR
15 ET 16 JUILLET 2022

VENDREDI 15 JUILLET

PLACE AL AMAL - 20H

- Imdoukal Tafraout
- Raïssa Fatima Tabaamrant
- Lartiste
- Zina Daoudia
- DJ Suraj
- VI KALAMOUR



SAMEDI 16 JUILLET

PLACE AL AMAL - 20H

- Ahwach Afoos Ghofos - Ait Baamran
- Oudaden
- Hatim Ammor
- Abdelaziz Stati
- Dj Kawtar Sadik
- VI ATMOST

Place Alwahda - 20H

- Ahwach Tagmout Tata
- Jamal Rass Derb
- Ahmed Amaynou
- Yuri Buenaventura
- Hoba Hoba Spirit
- Cranky "Crash project"
- VI KALAMOUR



SPONSORS OFFICIELS



PARTENAIRES



PARTENAIRES RADIO

